BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président

M. JEAN PARÉ, commissaire

M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE TENUE PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA

P	REMIÈRE PARTIE
	VOLUME 7

Séance tenue le 12 décembre 2006 à 13 h 30 Cégep Lévis-Lauzon, Auditorium 205, route Mgr Bourget Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2006	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GILLES CASTONGUAY	2
M. MATHIEU CASTONGUAY	12
M. CHRISTIAN LÉVESQUE	26
M. RÉGIS CAUCHON	41
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	47
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DENIS L'HOMME	49
M. MAURICE LEROUX	
M. JEAN-YVES BISSON	69
M. JEAN BOISVERT	79
M. SÉBASTIEN LAPOINTE	82
M. MARIO ROCHETTE	87
M. JACQUES DEMERS	90
Mme LISE THIBAULT	92

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2006 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI MOT DU PRÉSIDENT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, la première partie de l'audience reprend!

Alors comme vous le savez, on a cet après-midi une séance thématique concernant le contexte énergétique du projet, évidemment la raison d'être du projet de ce point de vue là également, y compris toute la problématique des liens existants ou présumés entre la filière énergétique et la problématique d'émission des gaz à effet de serre, Kyoto, pollution atmosphérique jusqu'à un certain point.

Il s'agit des éléments qui ne sont pas couverts dans la séance d'hier concernant l'impact sur le milieu biophysique.

Et on a certaines présentations que la Commission a anticipées, a pensé, a jugé bon d'avoir au cas où on aurait besoin de les avoir pendant la séance.

J'aimerais vous informer que contrairement à hier, je vais m'en tenir strictement aux questions qui se rapportent au sujet en question. J'ai un registre, et je vous ai dit hier que les gens qui se sont inscrits sont réputés intéressés par le sujet de cet après-midi.

S'il y a quelqu'un qui s'est inscrit mais dont la question ne se rapporte pas au sujet, je le prie de s'abstenir de venir prendre le micro quand j'appelle leur nom. Comme ça, je vais passer au suivant. S'il y a une question qui se pose et qui n'a pas de rapports qui me sont satisfaisants en ce qui concerne le sujet en question, je vais sauter la question, et au besoin, la Commission va le remplacer par des questions pertinentes au projet et qui ont des rapports avec le sujet.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'on a encore un inventaire de demandeurs de questions assez important pour le registre public, la Commission se réserve le droit après, soit de limiter les questions à une seule question, histoire de permettre au plus grand nombre possible de citoyens de poser des questions, soit de privilégier ou de prioriser les questions venant des citoyens qui n'ont pas encore posé des questions, soit les deux (2), au besoin.

Alors le tout évidemment dans le désir de permettre au plus grand nombre de citoyens de participer au processus.

15

10

5

20

25

30

35

PÉRIODE DE QUESTIONS GILLES CASTONGUAY

45

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Sans plus tarder, je vais appeler monsieur Gilles Castonguay à venir poser sa question, et je travaille à partir du registre de la séance de cet après-midi.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Est-ce que c'est possible d'avoir un branchement s'il vous plaît?

55

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, certainement.

60

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Alors je peux peut-être signaler, bonjour monsieur le Commissaire, la question que j'aimerais poser porte sur le tableau 6.5 qu'on trouve dans le tome 3, volume 1, chapitre 6, à la page 22 qui nous montre comment Rabaska distribue le gaz dans le réseau en se basant sur les émissions de gaz à effet de serre qui sont produites, ça nous donne un portrait de la

distribution du gaz, et j'aimerais poser des questions sur ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

65

Allez-y.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

75

J'aimerais aussi peut-être de façon particulière, parce que ce tableau-là est très particulier disons, que le promoteur me réponde à partir des données du tableau, en utilisant le tableau, parce que moi, c'est ça que j'ai comme outil.

~

Alors la question serait la suivante! Si cent pour cent (100 %) du gaz de Rabaska est brûlé au Québec et en Ontario, c'est ce que monsieur Kelly nous a confirmé à quelques reprises...

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ce qu'on a compris.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Je demande au promoteur, j'aimerais que vous transmettiez au promoteur la question suivante, d'expliquer, on dit qu'il y a deux cent trente-cinq mille tonnes (235 000 t) de CO₂ qui seraient brûlées au Québec qui produiraient cette quantité-là de gaz à effet de serre; il y a sept cent soixante-quinze mille tonnes (775 000 t), suite à ce qui est consommé en Ontario, j'aimerais qu'on me dise quel est le pourcentage que ces chiffres-là, les pourcentages, à quoi ça correspond, par rapport à l'ensemble du gaz qui est brûlé qui provient de Rabaska?

Est-ce que c'est le cent pour cent (100 %) de monsieur Kelly, autrement dit?

PAR LE PRÉSIDENT:

90

95

100

105

110

115

120

125

La question, finalement, est-ce que le gaz destiné à être utilisé au Québec et en Ontario correspond à cent pour cent (100 %) du gaz qu'il apporte? C'est ça la question?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Est-ce que les chiffres qui sont là correspondent aux cent pour cent (100 %) de monsieur Kelly.

PAR LE PRÉSIDENT:

Encore, monsieur Castonguay!

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Oui d'accord, je vais essayer...

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous parlez des gaz à effet de serre ou vous parlez du gaz naturel consommé?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Les gaz à effet de serre, ils sont produits lorsque le gaz est brûlé. On peut pas faire autre chose avec le gaz naturel que le brûler.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je comprends ça.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

130

D'accord. Alors à ce moment-là, ça veut dire que la quantité de gaz à effet de serre qui est émis au Québec correspond en proportion à une quantité de gaz qui est brûlé au Québec. La quantité de gaz à effet de serre qui est produite en Ontario correspond à la quantité qui est brûlée en Ontario.

135

140

Alors est-ce que les chiffres qui sont là, si on fait le total des deux (2) puis on met ça en pourcentage, est-ce que ça va correspondre aux cent pour cent (100 %) du gaz que monsieur Kelly nous a...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, allez-y.

PAR M. GLENN KELLY:

145

Oui, mais je vais demander à monsieur Lundahl de démontrer en détail.

PAR LE PRÉSIDENT:

150

Allez-y, d'accord.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

155

Monsieur le Président, je comprends la question de monsieur Castonguay, parce qu'effectivement, il est assez difficile à première vue de réconcilier ce tableau avec les quantités de gaz dont nous avons parlé.

160

Première chose dont il faut se souvenir, c'est que ce tableau indique les effets de la réalisation du projet sur les émissions de gaz à effet de serre. Le tableau ne cherche pas à tracer une molécule de gaz venant de Rabaska jusqu'à ce qu'elle se transforme en gaz à effet de serre et à donner le nombre de tonnes correspondant.

165

Ce que fait le tableau, c'est qu'il compare les émissions de gaz à effet de serre, et si je prends la ligne "consommation de gaz chez les utilisateurs", donc il compare le gaz à effet de serre produit chez les utilisateurs de gaz dans deux (2) situations, une situation où on aurait Rabaska et une situation où on n'aurait pas de terminal comparable, construit vers la même date au Québec ou à proximité.

170

C'est donc un tableau qui montre les différences entre deux (2) situations, une situation avec et une situation sans, de façon à caractériser les effets du projet.

Il faut se souvenir qu'une grande partie du gaz de Rabaska va servir à remplacer du gaz qui vient du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et que quand cette substitution se fait, quand on fait les calculs à l'échelle du Québec ou du Canada, évidemment elle n'a pas d'effet sur les émissions de gaz à effet de serre chez les utilisateurs, puisqu'ils brûlent le même type de gaz qui vient, dans un cas, du GNL et dans l'autre, des champs de l'Ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Castonguay, est-ce que ça clarifie le tableau pour vous?

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Pas du tout. Je pense qu'à un moment donné, on mélange des choses. Moi, si je regarde ça, si on fait le total, il va bien falloir qu'il soit brûlé quelque part, le gaz de Rabaska.

S'il est brûlé au Québec, ça devrait être capable de dire, moi, si je prends le total de ça, ça fait sept millions six cent soixante-six mille tonnes (7 666 000 t) de gaz à effet de serre pour l'ensemble du gaz de Rabaska ou en tout cas, du gaz, prenez-le n'importe où, Rabaska fournit ça, il va falloir qu'il le brûle. S'il le brûle au Québec, il doit brûler puis faire des gaz à effet de serre de façon particulière.

Si je prends le deux cent trente-cinq mille (235 000 t) puis je le mets en proportion avec le sept millions six cent soixante-six mille (7 666 000 t), moi, ce que ça me donne comme pourcentage de gaz qui serait brûlé au Québec à partir de ce qui est distribué par Rabaska, c'est trois pour cent (3 %).

Et si je regarde le pourcentage, parce qu'il y a une autre caractéristique de ce tableaulà, si on veut trouver qu'est-ce qui se passe aux États-Unis, il faut faire une soustraction, parce qu'on a caché la consommation des États-Unis à l'arrière...

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, monsieur Castonguay, je vous prie de pas présumer. Cachée ou pas cachée, on traite les données que nous avons, et la Commission fera la part des choses ultérieurement.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Oui, je suis certain que vous allez faire la part des choses, j'ai très confiance en vous.

Il reste quand même que la portion qui correspondrait à celle des États-Unis, si on enlève celle du Canada disons, ça fait soixante-dix-huit virgule huit pour cent (78,8 %).

Alors je doute un peu de l'argumentaire.

180

175

185

190

195

200

210

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais reprendre la question. Est-ce que c'est possible de juste nous donner clairement, selon vos projections de ventes, selon votre plan d'affaires, c'est quoi le volume du gaz que vous comptez vendre aux clients au Québec la première année, et combien vous comptez vendre en Ontario?

Est-ce que c'est possible de juste avoir ça?

PAR M. GLENN KELLY:

225

215

220

Cinquante-cinquante (50 %-50 %), monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinquante-cinquante (50 %-50 %)?

PAR M. GLENN KELLY:

Moitié-moitié, Québec-Ontario.

235

230

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça votre plan d'affaires, sur un volume total par année de, en pieds cubes ou en mètres cubes?

240

245

PAR M. GLENN KELLY:

Le terminal, c'est de l'ordre de deux cents (200) Bcf par année, le Québec a une demande de deux cents (200) Bcf tandis que l'Ontario a une demande de mille (1000) Bcf, donc les deux (2) marchés représentent six (6) fois la capacité du terminal.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors c'est ce que l'initiateur du projet dit, cinquante-cinquante (50 %-50 %).

250

De volume prévu pour vendre aux États-Unis?

PAR M. GLENN KELLY:

255 Rien du tout, comme je disais.

PAR LE PRÉSIDENT:

Zéro. Alors il dit zéro.

260

Alors à partir de là, une molécule de méthane donne une molécule de CO_2 , on peut faire exactement la correspondance.

Maintenant, si vous avez des raisons pour douter de ça, il va falloir les étayer.

265

270

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Je vous en ferai part, d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Waaub a une question, si vous permettez, monsieur Castonguay.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

275

Faut-il comprendre, en fait ce qui apparaît dans le tableau, c'est la différence des nouveaux marchés qui n'étaient pas déjà avec du gaz naturel, parce que si les marchés, dans votre cent pour cent (100 %) de gaz, tout ce qui est déjà du gaz naturel mais qui est substitué du gaz de Rabaska pour du gaz de l'Ouest, le bilan des émissions, c'est zéro pour vous, et les émissions supplémentaires ne sont que pour les nouveaux marchés qui ne sont pas encore au gaz naturel et qui sont à développer?

ı

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

285

280

Je pense qu'il serait utile pour bien comprendre la réponse à cette question que je repasse les grandes étapes du calcul point par point.

Peut-être qu'on pourrait commencer par montrer, je pense que c'est la deuxième diapositive dans la présentation qui montre la tarte de partage. Voilà, c'est celle-ci!

295

290

Ça, c'est pour illustrer ce que devient le gaz de Rabaska qui est vendu. Vous voyez qu'il y a quatre-vingt-douze pour cent (92 %) qui sert à remplacer du gaz qui provient de l'Ouest canadien; ensuite, on a une augmentation par rapport à une situation sans Rabaska qui est de huit pour cent (8 %), qui se décompose en deux (2) éléments: une partie où le gaz sert à remplacer du mazout qui est la plus grande partie, les six pour cent (6 %), et une partie qui est de la croissance absolue de la demande, c'est-à-dire qui ne se fait pas au détriment d'un autre combustible fossile.

monsieur Castonguay qui est tiré de l'étude d'impact, dans le fond, il regarde la partie augmentation de la consommation, les effets que ça a sur les émissions chez les utilisateurs; ensuite, il tient compte du fait que quand le réseau de gazoduc canadien est très allongé, des stations de compression tout le long du réseau, une consommation de gaz qui est loin d'être négligeable, si on alimente le réseau plus près des marchés que l'on veut desservir, on a une consommation moindre, et c'est un facteur important dans les changements qu'on observe

305

Il tient compte ensuite évidemment des émissions en moins qui viennent des gens qui ont choisi de laisser le mazout pour le gaz, par le fait que le gaz est devenu un peu meilleur marché sous l'effet du projet.

Et donc le tableau, en simplifiant un peu les choses, le tableau que nous montrait

310

PAR LE PRÉSIDENT:

quand on fait le bilan.

C'est clair. Alors monsieur Castonguay, allez-y avec votre deuxième question!

315

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

Disons que je suis pas satisfait de la deuxième réponse.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien ça, je le sais, et je compte sur vous pour expliquer pourquoi!

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

325

Oui, je vais essayer, j'essaierai de le faire du mieux que je peux, mais en tout cas, avec les moyens que j'ai, mais sûrement que je le ferai.

330

Et j'aimerais que la Commission s'attarde de façon tout à fait particulière à ce tableau, bon.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça fait partie de mon contrat!

335

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

340

Disons, si on regarde le tableau, c'est surprenant de voir des tableaux avec des énumérations littérales, si on veut, pour compléter un tableau. Il y a beaucoup d'écrits en petit, alors le point numéro 4 qui est écrit en petit, je vais vous faire la lecture et par après, je vais vous poser la question.

Le point numéro 4 correspond dans le milieu du tableau, si on regarde dans la colonne États-Unis-Canada, on voit un chiffre qui correspond à moins cent quarante-cinq mille six cents (-145 600), d'accord. Alors ce point cent quarante-cinq mille six cents (-145 600), je fais la lecture pour que tout le monde puisse éventuellement avoir la donnée, c'est assez complexe, vous allez voir:

350

"La diminution de la proportion de gaz naturel qui se produirait aux États-Unis si le projet Rabaska est réalisé est estimée à vingt et un gigapieds cubes (21 G pi³) par an, ce qui correspond à un scénario dans lequel la différence entre l'augmentation de la consommation en Amérique du Nord, due à la réalisation du projet Rabaska, soit cinquante-deux gigapieds cubes (52 G pi³), est considérée comme provenant à cinquante pour cent (50 %) d'une diminution des importation de GNL et à cinquante pour cent (50 %) d'une diminution de la production."

355

Alors ma question porte sur ces diminutions-là. Monsieur le Commissaire, vous pourrez transmettre cette question-là à monsieur de Rabaska.

360

La diminution de cinquante pour cent (50 %), ce que j'ai compris, elle est dans la colonne des États-Unis, alors je me pose la question: à quoi sert-il d'importer du GNL au Québec pour distribuer du gaz naturel qui, quand on regarde du côté américain, eux verraient leur importation de gaz naturel baisser?

365

Ça sert à quoi d'en importer chez nous, si ça l'a comme conséquence qu'ils vont en importer moins chez eux?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly, allez-y.

370

PAR M. GLENN KELLY:

Avant de passer la parole à monsieur Lundahl, je dirais que la première raison, ça sert à quoi de l'importer chez nous, c'est d'avoir les effets sur le prix et la sécurité d'approvisionnement chez nous.

375

L'autre effet, je vais passer la parole à monsieur Lundahl concernant le relâchement des réserves de l'Ouest canadien.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

380

Oui monsieur le Président.

En fait, ce qui se passe, c'est que l'arrivée du projet crée une baisse du prix du gaz qui se répercute en chaîne sur l'ensemble des marchés américains, a certainement peu avec la distance, mais qui se répercute partout.

décisions sur des augmentations de capacité d'installations existantes ou sur de nouveaux projets de développement de champs existants vont, d'une façon marginale, avoir une incitation

un peu moindre, puisque leur marge escomptée, il y a un concurrent, Rabaska, en quelque sorte, même s'il est lointain, qui alimente le même marché nord-américain, parce qu'il dessert les clients du Québec et de l'Ontario et qu'il libère de la capacité de production en Alberta qui peut se répartir ailleurs, donc les producteurs ont une incitation légèrement moindre à faire leur

Et donc les producteurs de gaz ou les importateurs de gaz qui doivent prendre des

395

390

projet de développement.

Et donc cet effet-là, dans les modèles économiques qui ont été utilisés par EEA, se traduisent par une légère baisse de la production au fur et à mesure que les années passent. Il

y a un peu moins de puits qui vont être forés, parce que la marge en dollars par mètre cube de

gaz extrait va être un tout petit peu diminuée par la présence du projet Rabaska.

400

Ensuite, pour pouvoir faire un calcul de bilan de gaz à effet de serre, comme on tient compte de ce qui se passe tout le long de la chaîne de production traitement, transport, utilisation, il faut faire des hypothèses sur la provenance de tout combustible qui est utilisé ou qui cesse d'être utilisé pour notre modèle de calcul.

405

410

Et c'est cette hypothèse qui est expliquée ici, et elle reflète tout simplement le fait que dans la capacité additionnelle de gaz qui est prévue aux États-Unis dans les prochaines décennies, il y a une part appréciable qui sera du GNL, et il y a des terminaux en construction, monsieur Kelly a eu l'occasion de le dire dans sa présentation d'ouverture et donc, on a pris les caractéristiques qui étaient moitié-moitié, parce que ça nous a paru être le partage le plus réaliste qu'on pouvait faire sur l'évolution de ces approvisionnements futurs en gaz du marché nord-américain en dehors du cas Québec et Ontario.

PAR LE PRÉSIDENT:

415

D'accord. J'ai une question, monsieur Castonguay, si vous permettez, mais avant, j'invite monsieur L'Homme, s'il est dans la salle, d'aller voir monsieur Fillion en arrière ou à l'extérieur s'il vous plaît.

420

Pour ce qui est de l'approvisionnement de gaz, si Gaz Métro avait à augmenter son approvisionnement par la même quantité de gaz que le projet Rabaska propose d'introduire par année, pour étendre la desserte gazière au Québec, quels autres moyens il pourrait y avoir autre que l'importation du gaz naturel liquéfié, au moment où on se parle?

Et je vous pose la question, la Commission a une obligation de satisfaire aux exigences des deux (2) lois, et la loi fédérale, un des éléments que la loi fédérale stipule, c'est la question des solutions de rechange ou d'autres options pour atteindre la même chose.

430

Alors atteindre la même chose côté gaz naturel maintenant, côté énergie, on y reviendra plus tard, quelles options qui s'offrent à Gaz Métro d'augmenter la desserte gazière sans passer par votre projet?

PAR M. GLENN KELLY:

435

La première serait de tenter d'obtenir le gaz supplémentaire de l'Ouest canadien, avec les impacts sur le réseau de transport, tel que je l'ai démontré hier, le réseau entre l'Ontario, le sud de l'Ontario et le Québec, c'est un goulot présentement, un goulot d'étranglement, donc il y aurait des investissements à faire sur le réseau de transport, notamment entre l'Ontario, le sudouest de l'Ontario et le Québec.

440

Donc il y a toujours la possibilité, avec le prix, disons, reflétant cette augmentation importante de la demande, la possibilité d'aller le chercher de l'Ouest canadien ou l'attirer à partir de d'autres marchés présentement desservis par l'Ouest canadien. Je dirais que c'est la seule solution de rechange.

445

Si on regarde les solutions de rechange du passé que Gaz Métro a tenté de mettre en place, il y avait les gazoducs TMGT et le gazoduc Cartier. TMGT, c'est TransMaritime Gas Transmission, un gazoduc qui tentait de relier les réserves de l'île des Sables qui sont des réserves extracôtières à l'est de la Nouvelle-Écosse, et le projet Cartier tentait de faire la même chose.

450

Et ces deux (2) projets, notamment le deuxième n'a pas vu le jour compte tenu que les réserves extracôtières canadiennes ont été diminuées en importance de beaucoup depuis la découverte de ces réserves. Donc il y pas assez de réserves sur la côte est pour alimenter le projet Rabaska.

455

On peut regarder maintenant des terminaux méthaniers sur la côte est du Canada, il y a deux (2) terminaux prévus, le terminal de Bear Head et le terminal de Canaport, Bear Head en Nouvelle-Écosse et Canaport à Saint-Jean Nouveau-Brunswick. Ces deux (2) terminaux toutefois sont reliés au gazoduc Maritime and Northeast qui descend et dessert la région de Boston.

460

Donc le prix pour transporter le gaz, si on ajoute une quantité équivalente à la demande québécoise, il y aurait des modifications à faire sur le réseau Maritime and Northeast pour descendre le gaz aux États-Unis et ensuite, des modifications à faire pour remonter le gaz sur PNGTS au Québec, les coûts de transport rendant cette alternative non économique.

PAR LE PRÉSIDENT:

470

D'accord. Monsieur Castonguay, on compte sur vous pour nous présenter les effets que vous estimez pervers de cet arrangement et on aura une discussion très intéressante sans doute avec vous.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

475

Je m'interroge, vous avez semblé tout à l'heure peut-être changer certaines règles, à savoir que peut-être ce soir, vous n'accepteriez pas que quelqu'un qui a déjà posé une question revienne, je vous pose la question directement! Est-ce que si je reviens, je pourrai poser mes questions?

480

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai dit que la Commission se réserve le droit au besoin de recourir à ça, dans le but de maximiser le nombre de participants. Si on arrive à épuiser rapidement le registre général, je serai très heureux de ne pas avoir à recourir à une de ces mesures limitatives.

Maintenant, pour ce qui est de ce soir, il y a un sujet thématique, ça ne s'applique pas.

PAR M. GILLES CASTONGUAY:

490

485

D'accord, je vous remercie. Ça me rassure.

495

MATHIEU CASTONGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

On va rester avec les Castonguay en invitant Mathieu Castonguay!

500

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Bonjour.

505

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Castonguay. Alors allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

510

Oui. Je vais juste la prendre, j'ai économisé du papier!

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Et le branchement d'appareil et tout et tout.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Oui, bien là, je vais vous la lire plutôt que vous la présenter!

520

Contrairement aux évaluations de Rabaska, bien, dans les évaluations de Rabaska, dans l'étude économique, ils tiennent pas compte des importations de gaz naturel du terminal méthanier de Canaport, pas plus que celui-là de Bear Head.

525

Canaport est en construction présentement, il devrait rentrer en fonction en 2008, puis importer un milliard de pieds cubes (1 G pi³) par jour, soit le double de l'importation prévue par Rabaska.

530

Ils ont pas tenu compte non plus de l'augmentation de la croissance de la demande due à l'exploitation des sables bitumineux; par contre, ils mentionnent que cinquante pour cent (50 %) de la croissance du secteur industriel, cinquante pour cent (50 %) de la croissance du gaz naturel du secteur industriel est dû à l'exploitation des sables bitumineux, ils ont fait abstraction de ces deux (2) éléments-là, et puis ils ont produit une analyse qui permet d'estimer la réduction des coûts ou du prix du gaz naturel sur les marchés.

535

540

J'aimerais qu'on ait une étude qui nous présente la situation qu'on connaît, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte au moins du terminal de Canaport et de l'augmentation de la demande dans le secteur des sables bitumineux.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly, allez-y. Avez-vous tenu compte de ça dans vos projections et si non, comment ça peut changer le profil pour vous?

PAR M. GLENN KELLY:

550

545

Définitivement on a en a tenu compte, si on se réfère à l'étude de EEA. EEA prévoit 2010-2011 la venue d'un (1) Bcf de gaz par jour, soit le double de Rabaska, dans l'est canadien, sans dire si c'est Canaport ou Bear Head. Effectivement, le projet Canaport est en construction; le projet Bear Head n'est plus projet, il a été mis au rancart par son développeur

Anadarko Petroleum, mis en vente et personne l'a acheté. Les prévisions de EEA prévoient une quantité de GNL arrivant dans l'est canadien sans dire que ce soit un terminal ou l'autre.

Le terminal de Canaport a, comme monsieur l'a dit, une prévision ultime d'un (1) Bcf par jour, mais à court terme, cinq cent (500 000 pi³) à sept cent cinquante mille pieds cubes (750 000 pi³) par jour.

Concernant la croissance de la demande, on reprend ici certains tableaux qui sortent de EEA, et quand on parle de la consommation annuelle projetée, je vous appelle à la deuxième note, une croissance appréciable au Canada à cause de l'exploitation des sables bitumineux, et c'est une prévision qu'on va retrouver soit dans EEA, soit les prévisions de l'Office national de l'énergie, soit dans les prévisions du ministère des Ressources naturelles du Canada et à quelques pourcentages près, ils sont tous sur la même longueur d'ondes en termes des besoins futurs pour les besoins pour la production des sables bitumineux et donc naturellement, ça l'a été pris en compte dans l'étude de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. J'aimerais, concernant le contexte énergétique du projet, j'aimerais poser une question. Je sais pas si le représentant d'Hydro-Québec est avec nous? Il sera avec nous probablement ce soir, mais s'il est dans la salle, de le faire savoir!

Mais j'envoie la question à monsieur Demers! Si le Québec chercherait à obtenir l'équivalent en puissance ou en énergie de ce que le projet propose d'apporter, quelles formes s'offrent pour atteindre la même chose et de façon complètement interchangeable, c'est-à-dire qui pourrait faire essentiellement la même chose que le gaz naturel, côté d'autres formes d'énergie possibles qu'on pourrait imaginer au Québec?

Est-ce que ma question est claire? J'ai l'impression qu'elle ne l'est pas.

PAR M. RONALD RICHARD:

Bonjour. Mon nom, c'est Ronald Richard, je travaille avec monsieur Demers ici du secteur Énergie. Bonjour.

Dans notre Politique énergétique qui a sorti au mois de mai, toute nouvelle, ça sort, il y a pas de fréquence, mais disons que c'est à peu près aux dix (10) ans, donc elle était due pour un renouvellement.

On voit que l'emphase a été mise sur l'hydroélectricité et l'éolienne. D'ailleurs c'est ce qu'il y a sur le couvert, il y a une éolienne et des barrages, parce que ce sont des formes propres et d'énergies renouvelables. On parle de quatre mille cinq cents mégawatts (4500 MW)

580

575

555

560

565

570

585

d'électricité additionnels, et on parle d'aller en appel d'offres pour quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne.

595

Dans les deux (2) cas, je dirais que c'est à peu près les maximums possibles d'aller chercher pour des coûts raisonnables, puis l'hydroélectricité, on sait qu'ils vont de plus en plus loin, de plus en plus au nord, ça coûte de plus en plus cher. Il y a à peu près plus rien en bas de huit sous le kilowattheure (8 ¢/kWh) donc huit-dix-douze-quinze sous le kilowattheure (8 ¢/kWh-10 ¢/kWh-12 ¢/kWh-15 ¢/kWh), il y a toute une liste de projets, à mesure qu'ils s'éloignent ils deviennent de plus en plus dispendieux. Donc l'hydroélectricité bon marché, comme, je sais pas, Beauharnois, presque en ville, il y en a plus des beaux sites comme ça.

605

600

Quant à l'éolienne, c'est limité. Hydro-Québec a fait faire une étude par des experts, et ils disent, à cause qu'il faut équilibrer l'éolienne, parce que ça ne fonctionne qu'en moyenne à peu près le tiers du temps, donc les autres deux tiers (3) du temps, il faut que l'Hydro prenne la relève, donc ils turbinent, par contre à cause de leurs réservoirs, ils peuvent stocker, c'est l'espèce d'équivalent d'une batterie, si on veut, pour stocker l'électricité, donc c'est pour ça que ça se marie bien, il y a des limites à la quantité d'éoliennes qu'on peut faire.

610

Et la firme dit que c'est à peu près dix pour cent (10 %) de la capacité installée. Donc la capacité hydroélectrique installée au Québec, l'Hydro, c'est trente-cinq mille (35 000 MW), le privé, c'est à peu près cinq mille (5000 MW), donc quarante mille (40 000 MW), dix pour cent (10 %) de ça, c'est quatre mille (4000 MW). C'est annoncé dans la Politique.

615

D'ailleurs, il y a un appel d'offres pour deux mille mégawatts (2000 MW) qui est présentement en cours, donc ils vont au maximum pour l'hydroélectricité et au maximum pour l'éolien qui sont deux (2) formes privilégiées pour les qualités qu'on connaît.

620

Malgré ça, selon les prévisions de demande et tout ça, c'est pas suffisant. C'est pour ça qu'il faut toujours garder de la place pour le gaz naturel.

625

Vous me parlez de quantité équivalente. On parle de cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, grosso modo...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça représente en mégawatts?

630

PAR M. RONALD RICHARD:

Le ratio, c'est cinq (5), grosso modo cinq (5) pour un (1). Donc cinq cents millions (500 M pi³), vous êtes capables de faire une centrale ou des centrales totalisant deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW).

Donc on voit, je parlais de quatre mille cinq cents (4500 MW) d'hydroélectricité et quatre mille (4000 MW) d'éolienne, donc c'est beaucoup plus que l'équivalent pour le gaz naturel.

Remarquez qu'au Québec, il y avait pas de grosses centrales au gaz naturel au Québec à aller jusqu'à récemment, c'est seulement qu'en novembre une qui vient d'ouvrir, quatre cent cinquante mégawatts (450 MW), à Bécancour. Il a fallu la faire parce que tout simplement, le Québec a failli avoir un bilan négatif sur l'électricité, c'est-à-dire que le Québec a failli être un importateur net d'électricité en 2004, et qu'une centrale au gaz, ça se fait vite, c'est trois (3) ans, alors qu'une centrale hydroélectrique, c'est un délai de douze (12) ans. Donc tout simplement, il a fallu en faire une.

Mais disons qu'avec l'accélération des projets hydroélectriques et de l'éolienne, tout ça, à moyen terme, il n'y en a pas d'autres de prévues, de centrales au gaz majeures.

Parce que vous me demandez l'équivalent, donc l'équivalent, c'est ça, c'est cinq cents (500 MW) multipliés par cinq (5), deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW). Mais c'est pas ce qui est prévu faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

655

660

640

645

650

La question donc, pour que le Québec remplace ce que le projet offre en termes de puissance ou en termes d'énergie équivalente en puissance ou énergie, il y a pas beaucoup d'autres options finalement, parce que vous dites que le potentiel harnachable, côté hydroélectricité commence à devenir de plus en plus loin, de plus en plus cher, et il y a une limite à la capacité du réseau d'absorber des contributions éoliennes, donc vous dites – est-ce que vous dites, enfin, ce que propose le projet ne peut pas être facilement remplaçable autrement pour le Québec?

PAR M. RONALD RICHARD:

665

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

670

C'est ça que vous dites?

PAR M. RONALD RICHARD:

C'est exact.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Oui, allez-y monsieur Waaub.

680

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Concernant l'éolienne, vous avez mentionné que le potentiel, c'était dix pour cent (10 %) en fait, est-ce que c'est une question d'expertise qui manque au Québec...

685

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est une question, il a dit la capacité d'équilibrage.

690

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui, mais justement, les Allemands et les Danois vont jusqu'à quinze pour cent (15 %), donc est-ce qu'il y a quelque chose qui nous manque au Québec pour pouvoir faire ça?

695

PAR M. RONALD RICHARD:

Oui. Premièrement, c'est une firme, je crois que c'est TRW, les initiales, c'est une firme spécialisée qui ont fait cette étude-là à la demande de l'Hydro-Québec, et c'est d'ailleurs sur le site d'Hydro-Québec, cette étude-là.

700

705

Oui, c'est un fait qu'il y a des endroits où ce chiffre-là est plus élevé. Justement, je parlais au directeur d'électricité chez nous, il s'était fait poser cette question-là lors d'un forum ou je sais pas où, et on apportait le cas du Danemark entre autres, mais en Europe, c'est que les pays, dans l'Europe de l'ouest, ils sont tous interconnectés entre eux autres, donc c'est pour ça que c'est beaucoup plus facile. Ils sont capables de tolérer un pourcentage plus élevé de production intermittente comme l'éolienne alors que le Québec n'est pas interconnecté aussi densément qu'un petit pays comme le Danemark.

710

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Mais nous, on est interconnecté avec la Nouvelle-Angleterre, l'Ontario?

PAR M. RONALD RICHARD:

715

Oui, pour équilibrer l'éolienne, idéalement ça prend de l'hydroélectricité ou des centrales au gaz, parce qu'on est capable de partir pratiquement sur demande, ce qu'on peut pas faire avec le nucléaire, ce qu'on peut difficilement faire avec le charbon. Alors nos voisins comme l'Ontario et New York, tout ça, c'est leur forme prédominante d'électricité.

Aux États-Unis, il faut pas oublier qu'il y a plus de la moitié d'électricité encore aujourd'hui, et malheureusement c'est même pas prévu baisser, plus de la moitié de l'électricité qui est produite au charbon.

L'Ontario, c'est le quart. Et trente pour cent (30 %) c'est le nucléaire.

725

Donc c'est des formes qui ne se prêtent pas à un emploi intermittent, donc pouvoir équilibrer avec l'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

D'accord. Monsieur Castonguay, votre deuxième question.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

735

J'aurais juste voulu savoir quand il parle du potentiel éolien, est-ce qu'on a inclus Churchill Falls à l'intérieur des calculs pour connaître...

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Vous vous adressez à moi!

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

C'est une question d'ordre général, mais on pourra répondre à ça un peu plus tard.

745

750

PAR LE PRÉSIDENT:

On va la reposer, d'accord.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Moi, je veux vous dire que j'ai pas été satisfait de la réponse, parce qu'on ne considère pas l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre due à l'exploitation des sables bitumineux dans les analyses qui ont été faites, puis si on permet plus d'exploitation, on permet plus d'émissions de gaz à effet de serre.

755

PAR LE PRÉSIDENT:

760

Je vais permettre un petit échange avec vous là-dessus. Vous voulez que l'initiateur du projet fasse une estimation raisonnable, toujours dans le sens que j'ai dit, les gens sont fatigués de m'entendre, raisonnable, c'est-à-dire à tête raisonnée, que le fait qu'ils vont contribuer à une offre supplémentaire en Ontario va augmenter, va réduire la consommation de l'Ontario

provenant de l'Ouest, donc ça libérerait une quantité équivalente qui probablement serait utilisée dans l'extraction du pétrole des sables bitumineux, donc ajouter les facteurs d'émission qui s'y rapportent et accepter ça comme faisant partie de son passif.

C'est ça que vous cherchez?

770

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

C'est ce que j'aimerais avoir comme évaluation, parce que ce qui est présenté dans l'étude...

PAR LE PRÉSIDENT:

775

On a compris la logique.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

780

Ils disent que cent soixante-dix-sept virgule cinq gigapieds cubes (177,5 G pi³) qui sont libérés dans l'Ouest vont être exportés aux États-Unis. Puis moi, ce que je me dis, c'est que peut-être que c'est pas cent soixante-dix-sept virgule cinq (177,5 G pi³) qui va être exporté aux États-Unis, peut-être que ça va être beaucoup moins que ça et que le reste va servir, et c'est un pourcentage qui serait important de déterminer adéquatement.

785

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly, qu'est-ce qui milite contre l'utilisation de cette logique de calcul pour vous? À valider la méthode proposée par monsieur Castonguay?

790

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Monsieur le Président, en fait, ce qui détermine, premièrement effectivement, l'exploitation des sables bitumineux est une grosse source de consommation de gaz naturel, comme nous l'avons montré il y a quelques minutes.

795

Deuxièmement, le projet Rabaska n'aura pas pour effet d'accélérer le développement des sables bitumineux, parce que les facteurs clés de ce développement-là, c'est le cours mondial du pétrole qui a une influence sur la rentabilité des projets qui va très très très au-delà du prix du combustible utilisé.

800

Et finalement, si nous projetons maintenant une diapositive que j'ai devant moi, je vais vous montrer qu'au fond, si on tenait compte de ces phénomènes, de ce qui pourrait se passer dans l'industrie des sables bitumineux si elle dispose d'un peu plus de gaz, on va s'apercevoir

que ça va avoir comme effet de ralentir la croissance des émissions. Donc c'est des émissions en moins si le gaz est davantage disponible.

810

Pourquoi, parce que cette industrie-là, lorsqu'elle se développe, elle a le choix entre brûler du coke et des sous-produits de fabrication pour produire son énergie et brûler du gaz naturel. Et j'ai tiré le tableau, enfin les chiffres qui sont dans le tableau que vous voyez là, une publication du Pembina Institute, relativement récente, et dans laquelle vous voyez, pour simplifier les choses, on pourrait regarder les lignes du haut.

815

Vous voyez, selon le type de combustible qui est utilisé, gaz naturel ou résidus de production, vous voyez que les émissions projetées à l'horizon 2015 vont de cinquante-sept (57 M t) à quatre-vingt-quatorze millions de tonnes (94 M t), donc on a une augmentation disons de l'ordre de grandeur est quarante millions de tonnes (40 M t) en plus si cette industrie-là utilise du coke plutôt que du gaz naturel.

820

Alors on ne peut pas réellement quantifier l'effet que pourrait avoir la disponibilité supplémentaire du gaz très indirecte qui est produite par le projet Rabaska sur ces choses-là, et donc ça, on n'en tient pas compte dans nos calculs.

825

Mais le fait est qu'en ayant un gaz moins cher, cette industrie-là devrait émettre moins et non pas davantage et qu'elle se développera pas de toute façon, et ça dépendra essentiellement de la situation mondiale du marché du pétrole.

PAR LE PRÉSIDENT:

830

Et vous dites que la rentabilité pour les décideurs à Calgary d'augmenter ou pas, intensifier ou pas la production de pétrole à partir des sables bitumineux, elle est beaucoup plus tributaire du marché, du prix du marché mondial de pétrole que de la facilité d'accès ou le supplément accessible en matière de gaz naturel?

835

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

840

Oui monsieur le Président. Parce qu'en fait, le cours mondial du pétrole détermine finalement la valeur des produits concurrents sur le marché mondial et dont, à quel prix de vente on peut écouler le pétrole produit à partir des schistes bitumineux, alors que le choix du combustible est un choix technologique secondaire qui vient une fois la décision de principe de faire un projet ou de ne pas le faire, et il a une incidence sur la rentabilité qui est beaucoup moindre que celle du coût du pétrole.

845

L'autre facteur qui joue encore un rôle, bien sûr c'est le coût des capitaux, de l'équité qu'il faut mettre dans ces projets qui sont très "capital intensive".

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si le prix le justifie, on va trouver le gaz pour le faire, c'est ça que vous dites?

850

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Trouver le gaz ou brûler du coke et avoir plus d'émissions.

855

Autrement dit, si le prix du baril, le prix sur le marché mondial du baril de pétrole est suffisamment élevé, toutes les projections disent actuellement que ça va être le cas, cette industrie-là va se développer, elle va se développer rapidement, on retrouve ça dans toutes les publications telles que Ressources naturelles Canada, elle va consommer beaucoup de gaz, et selon le prix du gaz, elle consommera une proportion plus ou moins élevée de gaz et d'autres combustibles, et les autres combustibles qui sont pires que le gaz au point de vue de gaz à effet de serre.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

865

Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

870

En fait, bon, comme vous dites, il y a quand même beaucoup d'incertitude sur l'évolution des marchés et on ne peut pas reprocher à une compagnie de réviser son plan d'affaires, et on pourrait considérer que ce que vous avez proposé comme scénario d'émissions relié à un plan d'affaires actuellement sur la table est relié disons à un scénario minimisant les émissions, puisque c'est surtout du gaz de remplacement.

875

Maintenant, est-ce qu'il serait pensable d'imaginer qu'il y a un autre plan d'affaires qui pourrait venir dès 2010, dans un contexte peut-être moins favorable ou plus favorable à d'autres situations économiques, du style, on remplace pas du gaz naturel de l'Ouest, et on crée des nouvelles industries, donc on brûle du nouveau gaz, ou on déplace pas, sans être responsable de la croissance des sables bitumineux, s'il est utilisé à ça, c'est quand même aussi une façon de le comptabiliser qui est un petit peu différente.

880

Donc on pourrait avoir une espèce de fourchette, en disant, le scénario optimiste et le scénario qui serait peut-être moins optimiste, et probablement que la réalité, c'est entre les deux (2). Pour l'instant, on a l'impression qu'on n'a que le minimum.

885

PAR LE PRÉSIDENT:

La question est quoi?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Alors la question, c'est: pouvez-vous produire ce genre de scénario, en fait, moins optimiste? Parce qu'on dirait que tous les paramètres sont un peu au minimum pour l'instant, et il y a une certaine incertitude, est-ce que vous pouvez la gérer?

895

900

890

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Si vous permettez, monsieur le Commissaire, monsieur le Président, en fait, je m'inscris en faux contre la qualification de minimum employée pour ce scénario-là. C'est un scénario au contraire que je qualifierais de prudent.

Je vais donner quelques indications sommaires du pourquoi, les choses essentielles. D'abord toutes les projections de EEA sur lesquelles sont basés les calculs d'émissions de gaz à effet de serre, parce que ce sont elles qui déterminent ce qui se passe dans le marché du gaz, sont basées sur un cours mondial du pétrole plus bas, c'est-à-dire trente-cinq dollars (35 \$), que les prévisions actuelles à terme pour la durée de vie de Rabaska du cours mondial du pétrole.

Or, si le pétrole est plus cher, les besoins en gaz seront plus grands, l'effet marginal d'un meilleur approvisionnement va être plus élevé et donc, on aura une substitution plus forte et des bénéfices correspondants seront, donc les émissions évitées seront plus grandes. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que dans tous ces calculs, aussi bien dans les projections de EEA que dans les calculs que nous avons faits dans l'étude d'impact pour faire le bilan, on ne tient compte d'aucune nouvelle action pour la lutte contre les changements climatiques. Et je pense qu'on sait tous quelle est l'actualité internationale dans ce domaine-là.

Or il est tout à fait clair que si, par exemple, le Canada met en place un plan, si les États-Unis où on voit un certain nombre d'États qui, les uns après les autres, même si le fédéral est faible, agissent pour prendre des mesures de lutte contre les gaz à effet de serre, comme en dehors du Québec, en Amérique du Nord, le charbon et le pétrole sont des sources d'énergie primaire absolument fondamentales, la façon de réduire les émissions la plus simple, avec les technologies connues, c'est de passer au gaz. Donc toutes ces politiques-là vont avoir comme effet d'augmenter d'une façon sensible la demande en gaz.

Et si la capacité à satisfaire la demande est contrainte par un manque d'approvisionnement, eh bien, ce qui arrivera, c'est ce que nous voyons depuis quelques années en Ontario où les centrales au charbon qui émettent à peu près vingt-cinq (25 M t) à cinquante millions de tonnes (50 M t) de gaz à effet de serre par année, on parle de presque de la moitié des émissions du Québec en entier, quelques centrales au charbon, dont le gouvernement avait annoncé la fermeture il y a déjà de nombreuses années, qui est reportée

910

905

915

920

925

constamment, et un des facteurs très net dans ces reports successifs, en dehors de la croissance de la demande plus rapide que prévue en Ontario, il y a aussi le fait que le gaz est beaucoup plus coûteux que ce qui était prévu dans les années quatre-vingt-dix et que donc, les solutions de remplacement apparaissaient trop chères pour l'effort que l'Ontario pouvait y consacrer.

PAR LE PRÉSIDENT:

940

D'accord. Alors vous voyez, monsieur Castonguay, vous avez eu deux (2) questions pour le prix d'une!

Alors votre deuxième question.

945

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Je commence à trouver que quand je m'assieds ici, je m'assis pour un petit bout!

950

Dans l'étude EEA encore, il y a un petit tableau qui est le tableau, je peux bien vous le présenter, la figure 8 qui présente la différence, dans le fond, entre le niveau de production du gaz naturel et puis le niveau d'utilisation – je vais mettre ça plus visible, OK!

955

Ma question: on voit que les prix ont commencé à augmenter à partir du moment où c'est que la courbe rouge et la courbe bleue du tableau de gauche se sont pas mal touchées, OK, puis ça a fait une pression à la hausse sur les prix, on comprend ça, parce qu'il y a très peu d'offre excédentaire.

960

Ma question, c'est: le terminal de Bear Head en Nouvelle-Écosse, il a été suspendu, parce qu'ils avaient de la difficulté à trouver un approvisionnement fiable en GNL. Monsieur Kelly hier a dit qu'on était dans une situation de marché de l'offre du GNL; j'ai regardé les prix du GNL dans le monde par rapport à ce qui est présenté pour les autres sources de gaz naturel, ça, ça vient de BP, British Petroleum, les études sur le marché, puis la courbe en bleu, c'est là qu'elle est majoritairement en haut, c'est le prix du GNL, et la courbe en mauve qu'on voit plus foncée, ça, c'est le prix canadien.

965

Ce qu'on voit, c'est qu'à peu près encore là en 2002, les prix canadiens se sont mis à augmenter beaucoup, parce qu'on a atteint un niveau de différence entre l'offre puis la demande, très faible.

970

Est-ce que c'est possible que ce niveau de différence faible d'offre et de demande au niveau du GNL se produise lui aussi, parce qu'il y a une croissance importante du nombre de terminaux d'importation, puis peut-être pas une croissance aussi importante du nombre de terminaux d'exportation?

Est-ce qu'on pourrait arriver avec la même situation d'incertitude au niveau des prix?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est clair. Monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

Je sais pas, bien, si on se réfère à la figure qu'il a projetée juste avant, on peut voir que les prix ont commencé à augmenter lorsque les excédents de gaz naturel qu'on voit entre l'excédent de l'offre, qu'on voit par la ligne bleue dans le graphique de gauche, et la demande qui est la ligne rouge, on peut voir ce qu'on appelait à l'époque la bulle de gaz qui est devenue la saucisse de gaz, beaucoup beaucoup trop de réserves qui étaient prouvées en Amérique du Nord, tant au Canada qu'aux États-Unis, on avait un ratio de réserves sur production de vingt (20) à trente (30) ans, donc une suroffre, et l'effet est telle qu'on voit là.

Si on revient un peu à la justification du projet et à la présentation générale que j'ai faite l'autre jour, l'augmentation des prix, on voit l'effet ici. Lorsque l'offre et la demande sont devenues plus en synchronisation, on voit l'impact sur les prix dans le graphique à droite.

Concernant le GNL maintenant et le nombre important de terminaux méthaniers, il y a environ cinquante (50) projets en Amérique du Nord seulement. Il faut pas oublier qu'il y a beaucoup de projets aussi d'usines de liquéfaction de par le monde. Donc il y a une capacité de production ou d'ajout d'usines de liquéfaction qui se font en même temps.

Le problème avec le projet Bear Head n'était pas un problème de prix du GNL. Le problème avec le projet Bear Head, c'est sa distance des marchés. Et l'économique, de construire le terminal, d'acheminer du GNL et ensuite, transporter ce GNL jusqu'aux marchés, le coût de transport est très très déterminant dans le tout et il n'y a pas de marché de gaz naturel en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick. Il y a un nouveau marché mais très très très petit qui a été développé depuis la mise en place de l'île des Sables.

Donc le projet Bear Head est un projet d'importation loin des marchés de Boston pour acheminer ce gaz-là à Boston et donc l'économique de la chaîne, selon notre évaluation, ne se supportait pas. Il était plus rentable, pour un producteur de GNL, d'envoyer son GNL dans le golfe du Mexique, et c'est ainsi qu'on a vu que le projet Bear Head a tombé, je dirais, des écrans radars des projets qui sont en développement.

Concernant l'ajout, j'aimerais qu'on amène l'acétate sur les réserves mondiales de gaz naturel vis-à-vis la demande!

990

980

985

995

1000

1005

1010

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Voulez-vous que je vous le fasse?

1020

PAR M. GLENN KELLY:

Non, ça s'en vient, merci monsieur Castonguay.

1025

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une belle collaboration!

PAR M. GLENN KELLY:

1030

Je pense qu'on a la même source, c'est probablement BP.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

Ça facilite les choses.

PAR M. GLENN KELLY:

1040

Voilà! Donc si vous me permettez, monsieur le Président, de parler du concept réserves sur production ou le ratio R/P. C'est les cercles jaune orange que vous voyez. Excusez-moi, non, c'est pas les cercles jaune orange. C'est le pourcentage des réserves mondiales par région.

1045

Donc en Amérique du Nord, nous sommes assis sur environ quatre pour cent (4 %) des réserves mondiales, tandis que notre consommation, par rapport à la consommation mondiale, représente environ trente pour cent (30 %).

1050

Notre ratio de réserves sur production, si on arrêtait de forer aujourd'hui au Canada et aux États-Unis, on aurait au Canada et aux États-Unis environ neuf (9) années encore de gaz naturel. Il faut pas penser qu'il nous reste seulement neuf (9) ans, on ajoute ou on tente d'ajouter à nos réserves chaque année.

1055

Regardons ailleurs dans le monde maintenant! Le ratio réserves sur production mondiale est de l'ordre de soixante-quinze (75) ans. Si on arrête de forer partout dans le monde, avec la demande pour le gaz d'aujourd'hui, on a des réserves de prouvées pour soixante-quinze (75) ans encore.

Mais regardons ailleurs! On peut voir que la demande ou la consommation est beaucoup plus faible, comparée aux réserves prouvées, et donc les projets de terminaux

méthaniers, oui, il peut y avoir un manque de synchronisation entre la venue de la capacité de liquéfaction et la construction du terminal, mais il y a amplement de réserves de prouvées dans le monde pour développer des terminaux méthaniers et s'assurer une fourniture de GNL à prix compétitif pour l'Amérique du Nord, notamment pour le Québec.

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors merci beaucoup monsieur Castonguay, très intéressant.

1070

CHRISTIAN LÉVESQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

J'invite monsieur Christian Lévesque, et en attendant qu'il arrive, d'abord on est informé par monsieur Michon que les données émises en termes de composés organiques volatiles pour le Québec et la région sont disponibles pour 2002, 2003, 2004. Donc à qui voudrait en faire un bon usage pour évaluer la contribution, on a reçu hier la contribution en termes d'émissions fugitives de la part, si le projet est réalisé, alors qui aimerait calculer l'ajout à l'inventaire des émissions de composés volatiles organiques et le rôle finalement à la formation d'ozone et de smog.

1080

Alors les données sont disponibles. Monsieur Michon.

1085

PAR M. PIERRE MICHON:

Moi, je pourrais déposer le document, un document papier qui fait un peu un bilan 2002-2003-2004 à l'échelle du Québec, pour les émissions de COV selon les différentes industries, puis il y a un total, industries, alumineries, ça comprend le transport, les cimenteries, autres industries, utilisation de solvants, etc.

1090

Donc globalement, je peux sortir trois (3) chiffres pour les trois (3) années, trois cent soixante-neuf mille soixante-douze tonnes (369 072 t) par année en 2002; trois cent soixante-treize mille deux cent soixante-dix-neuf tonnes (273 279 t) en 2003; et trois cent soixante-neuf mille trois cent onze tonnes (369 311 t) en 2004.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

La contribution nette de votre éventuel projet, monsieur Kelly, en termes d'émissions fugitives, est combien?

PAR M. GLENN KELLY:

Cent tonnes (100 t) par année.

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1110

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Monsieur le Président, si je peux me permettre, cent tonnes (100 t), environ cent tonnes (100 t) avec le méthane. En fait les composés autres que le méthane, c'est une dizaine de tonnes. Nous déposerons le détail dans un tableau à jour.

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu. Alors les proportions sont évidentes pour la salle. Au besoin, s'il y a intérêt à savoir la contribution nette du projet par rapport à l'aggravation des choses, des maladies et des affections, comme asthme, etc., etc., maladies respiratoires, techniquement c'est faisable de séparer la contribution nette, et Santé Canada, ils ont un logiciel, selon monsieur Arbour, qui pourrait faire la chose.

1125

1120

Alors vous avez dit que vous n'avez pas, le ministère de la Santé n'a pas vraiment, n'est pas familier avec l'utilisation de ce logiciel, alors au besoin, on va demander à Santé Canada s'il pourrait apporter son concours à la question.

PAR M. SIMON ARBOUR:

1130

Oui, comme je disais, c'est qu'à ma connaissance, l'expertise n'a pas été développée encore au ministère de la Santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135

Quoique fort à parier qu'en regardant l'envergure relative des chiffres – Paris, ça vaut une messe – est-ce que ça vaut d'aller faire la modélisation au complet, compte tenu qu'on parle de cent tonnes (100 t) versus trois cent mille tonnes (300 000 t), ça me paraît assez ardu, fastidieux, mais on verra bien si c'est opportun de le faire.

1140

Juste une autre mise au point, si vous voulez, monsieur Lévesque!

On a également, là, je vais appeler madame Fortin, parce que je n'arrive pas à lire, concernant la priorité accordée au statut – on reviendra, parce que c'est pas clair!

On a promis à monsieur Cadorette hier une question concernant l'Atlas des habitats, on a un document PDF déjà déposé. Ça couvre également les lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques. Ah non, ça, ça concerne l'habitat des poissons.

1150

Maintenant, allez-y avec votre première question, monsieur Lévesque, et puis on reviendra au besoin avec des suppléments d'information. On vous écoute.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1155

Bonjour monsieur le Président. En lien avec le sujet d'aujourd'hui! Il a été question hier soir par la Direction de la santé publique de la familiarité d'une population avec un projet ou une technologie énergétique comme étant un critère clé extrêmement important de l'acceptation sociale. Sur cette base, doit-on rejeter tout nouveau projet énergétique au Québec en prétendant que les gens ne connaissent pas la technologie?

1160

Et quelles sont les réalisations antérieures de la Direction de la santé publique en matière d'évaluation psychosociale sur laquelle on pourrait se baser dans des dossiers similaires? En a-t-elle réalisé dans des cas d'agrandissements successifs d'Ultramar, d'Alex Couture ou du passage de l'ultra train dans l'est de la ville?

1165

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Lévesque, je vais prendre votre question, on va revenir à ça ce soir. Parce qu'on veut vraiment rester collé au sujet du contexte énergétique, émissions gazeuses, etc., de cet après-midi.

1170

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Sauf qu'on parle de rejeter certains projets énergétiques sur une seule base...

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, on a compris la question, et on y reviendra. J'ai promis qu'on reste avec le sujet.

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1180

Alors d'abord, je vais vous poser deux (2) questions, une autre question, vu qu'on répond pas à celle-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185

Concernant le sujet de cet après-midi?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

1190

Concernant le sujet, oui.

Est-ce que Rabaska et le gouvernement ont prévu des mesures incitatives pour que les industries qui utilisent le mazout ou le charbon soient intéressées à passer au gaz naturel?

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

La question est pertinente effectivement pour le sujet.

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

1200

Monsieur le Président, en fait, Rabaska en tant que telle, non.

Par contre, il existe dans la Politique du Québec de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre un outil qui est prévu qui est une redevance sur les produits pétroliers.

1205

Ce projet était annoncé dans la Politique du printemps dernier, il a été confirmé par le dépôt récent d'un projet de loi qui précise les grandes lignes des modalités de cette redevance qui devrait être proportionnelle à la quantité de gaz à effet de serre contenue, si on peut dire, dans le combustible en question, donc qui devrait avoir un rôle d'incitatif et favoriser l'utilisation de combustibles moins émetteurs.

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

1215

Monsieur Richard, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose à ce propos, ou monsieur Demers, dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

1220

Oui, bien, effectivement la Stratégie énergétique, effectivement, prévoit une redevance, il y a une redevance qui va aller au Fonds vert qui est administré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, qui va servir principalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre sous toutes sortes de formes de projets, incluant par exemple au niveau des lieux d'enfouissement sanitaire.

1225

Et il y a un autre montant qui va être affecté, qui va aller à l'Agence d'efficacité énergétique et qui va servir à une panoplie de programmes qui sont pas encore en vigueur, parce que la redevance n'est pas encore autorisée, mais dès que la redevance va entrer en fonction, dès que l'argent va être collecté finalement, l'Agence de l'efficacité énergétique va mettre en place plusieurs programmes d'appui, une panoplie de programmes effectivement

pour l'efficacité énergétique, que ce soit pour des brûleurs plus performants ou que ce soit toute autre forme, production d'éthanol, etc., etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

Je comprends également que monsieur Gaucher du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a un ajout, un supplément d'information concernant les émissions des gaz à effet de serre, alors monsieur Michon.

1240 PAR M. PIERRE MICHON:

Oui, il y a une présentation de prévue pour monsieur Gaucher.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

1250

1255

On va la recevoir tout de suite, si vous permettez, monsieur Lévesque!

Bienvenue monsieur Gaucher, on vous écoute.

PAR M. MARCEL GAUCHER:

Merci. J'ai une présentation qui comporte une quinzaine de diapositives, mais je vais passer rapidement pour le bénéfice...

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà, on vous laisse la discrétion de juger le plus pertinent.

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1260

Alors rapidement, déjà au Québec, parmi les provinces canadiennes, on est les plus bas émetteurs de gaz à effet de serre par habitant. Alors je pense que ça, c'est un contexte important à retenir.

1265

Comme par ailleurs, il y a eu des croissances au niveau des émissions de gaz à effet de serre tant au Québec que dans le reste du Canada. La croissance au Québec est inférieure qu'aux États-Unis et au Canada. Ici, c'est important. On en parlait tantôt de la production d'électricité, particulièrement en Ontario, aux États-Unis et même dans l'Ouest canadien.

1270

Au Québec, on a l'avantage d'avoir un très fort pourcentage de production électrique qui est de nature renouvelable, c'est-à-dire l'hydroélectricité, de plus en plus l'éolien. Donc en termes de bilan d'émissions de GES, c'est un facteur très important.

Ce qui fait en sorte qu'il y a des secteurs qui prennent davantage d'importance au Québec qu'ailleurs, entre autres le secteur résidentiel, commercial et institutionnel. J'y reviendrai tantôt, et le secteur des transports.

1280

Les variations d'émissions de GES par secteur, entre 90 et 2003, 2003 étant l'année où on a publié les résultats les plus récents,ce qu'on observait, c'est qu'il y a des observations importantes, surtout dans le secteur des transports et, j'attire votre attention également au niveau du commercial et institutionnel, il y a eu des baisses au niveau de l'industrie, il y a eu certaines baisses au niveau résidentiel.

1285

Mais globalement, les deux (2) secteurs qui nous préoccupent plus particulièrement dans le plan d'action sur les changements climatiques, et d'ailleurs vous allez voir les actions qui ont été priorisées, sont dans ces secteurs-là surtout.

1290

Donc on revient aux objectifs au niveau de 90. C'est le niveau auquel on veut revenir, même aller sous le niveau de 90. Le cours normal des affaires nous amène à penser qu'en 2012, si rien n'est fait, c'est-à-dire si on ne met pas en place un Plan d'action sur les changements climatiques qui apportent des résultats, on va évoluer vers une augmentation qui nous amènerait vers quatre-vingt-quatorze (94) mégatonnes. Donc les réductions anticipées ou visées par le Plan d'action sur les changements climatiques sont de l'ordre de dix (10) mégatonnes, ce qui met un peu en relief l'effort qu'on a à faire pour éviter et réduire les émissions par rapport, par exemple, aux émissions anticipées liées au projet Rabaska.

1295

Évidemment, ce qu'on aimerait, grâce à une contribution fédérale, et je vous fais grâce, vous avez tous lu les journaux comme moi, on s'attend à une participation fédérale qui va amener le Québec à pouvoir aller au niveau de moins six pour cent (-6 %), c'est-à-dire le niveau qui est visé par le Protocole de Kyoto.

1300

C'est un plan d'action gouvernemental qui implique cinq (5) ministères, deux (2) organismes, et là, on y vient, c'est un plan d'action...

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que je peux demander juste une clarification! Monsieur Gaucher, ça prendrait quelle forme, la contribution du fédéral qui pourrait ramener le Québec à atteindre le six pour cent (6 %) de réduction?

1310

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1315

C'est essentiellement du financement qui est visé. C'est de l'ordre de trois cent vingthuit millions (328 M \$) par année qui viendraient soit soutenir les actions qui sont déjà dans le Plan d'action sur les changements climatiques, c'est-à-dire en faire davantage, ou soutenir des nouvelles actions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Des nouvelles actions comme?

1320

PAR M. MARCEL GAUCHER:

Ça peut être faire davantage d'actions en transport en commun, ça peut être des actions qui visent les industries. Donc il y a divers secteurs qui peuvent être visés.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. MARCEL GAUCHER:

La répartition des réductions anticipées, vous le voyez ici, énergie et transport, c'est un gros morceau. La question des matières résiduelles, on en a parlé tantôt, tout ce qui est émission de biogaz qui viennent des lieux d'enfouissement sanitaire, du méthane essentiellement qui peut être capté et valorisé.

1335

1330

Donc vous m'excusez, je passe rapidement! Tantôt, on en parlait, les redevances sur les carburants et combustibles non renouvelables, c'est-à-dire pétrole, gaz, charbon, ces carburants et combustibles sont responsables de soixante-treize pour cent (73 %) des émissions de GES au Québec.

1340

La redevance, actuellement il y a un projet de loi qui a fait l'étude en commission parlementaire, projet de loi qui vise la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec et projet de loi dans lequel il y a également des dispositions pour mettre en place ou donner les pouvoirs habilitants pour prélever cette redevance qui va être modulée en fonction des émissions de CO₂ par forme d'énergie.

1345

C'est la Régie de l'énergie qui va mettre en place, si la Loi 52 est adoptée, la Régie de l'énergie va mettre en place ce système de redevances. Il va y avoir tout un processus, il va y avoir des consultations publiques.

1350

C'est une approche de nature réglementaire, et les prélèvements qui vont être faits pour la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques, c'est de l'ordre de deux cents millions (200 M\$) par année qui seront versés au Fonds vert et qui seront par la suite redistribués selon les actions que vous voyez ici.

1355

J'ai mis dans un tableau les principales actions. Le transport collectif alternatif, c'est-àdire le soutien à la Politique de transport collectif du Québec; c'est quand même le gros morceau. Si vous vous souvenez tantôt où il y avait des fortes augmentations, c'était

essentiellement, dans les dernières années, au niveau du transport et au niveau de l'institutionnel commercial.

1365

Tout ce qui est transport intermodal de marchandises, il y a des mesures qui nécessitent pas de financement, par exemple les normes d'émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules légers, mais qui vont avoir un impact important.

1370

L'efficacité énergétique, on en parlait tantôt, tant au niveau de la Stratégie énergétique du Québec qui a été rendue publique en mai dernier que du Plan d'action sur les changements climatiques qui a été rendu public en juin dernier, tous deux (2) visent à financer par l'entremise de l'Agence d'efficacité énergétique, divers programmes de financement qui visent l'efficacité énergétique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375

Ça, on va passe ça rapidement, parce que c'est des données financières, on peut les traiter à part. Alors allez-y, on aura peut-être des questions pour vous également.

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1380

Vous voyez la ventilation ici par ministère du financement.

1385

On arrive au projet Rabaska. Donc je pense qu'au départ, ce qui est important de souligner, puis je pense que vous l'avez déjà, j'ai pas assisté à toutes les audiences évidemment depuis le début, mais ce qui est important de souligner, c'est que le gaz naturel, c'est un combustible relativement propre comparé à d'autres formes d'énergie. C'est évidemment beaucoup plus propre que le charbon.

1390

J'ai mis ici un exemple au niveau du mazout. Pour la même quantité d'énergie produite, c'est-à-dire cent mille gigajoules (100 000 GJ), le mazout émet, vous le voyez ici, sept mille trois cent vingt-huit tonnes (7328 t) de gaz à effet de serre, comparativement, pour la même quantité d'énergie produite, à quatre mille neuf cent quatre-vingts tonnes (4980 t) de GES. Donc c'est un combustible relativement propre comparé à d'autres sources d'énergie.

1395

Également, le mazout émet certains autres contaminants atmosphériques, par exemple du soufre qui est à l'origine de problématique du smog, qui est également à l'origine de problématique de pluies acides. Donc il y a des coûts-bénéfices aussi pour d'autres types de contaminants.

1400

L'augmentation des émissions annuelles de GES au Québec qui sont directement associées à la réalisation du projet, bien, c'est des chiffres qui viennent directement du promoteur, cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) par année. Je retourne aux chiffres précédents où on vise à éviter ou réduire l'émission de gaz à effet de serre au Québec, c'est de

l'ordre de dix (10) mégatonnes, c'est-à-dire dix millions de tonnes (10 M t). Ça fait que ça vous donne une idée relative de la contribution de ce projet éventuellement.

1405

L'augmentation ou la diminution des émissions indirectes de GES, selon le niveau de pénétration du gaz naturel au Québec, va beaucoup dépendre d'une foule de facteurs. En fait, je pense que c'est difficile de prévoir à l'avance quel va être le coût relatif du pétrole, du gaz, quels vont être les efforts de pénétration du marché au niveau de la distribution pour desservir les industries, le secteur résidentiel.

1410

Donc le bilan net, c'est-à-dire ce qui va être émis directement par le projet et ce qui va être évité, s'il y a une substitution importante du mazout par le gaz, on pourrait se retrouver avec un bilan positif en bout de ligne. C'est ce qu'on sait pas actuellement.

1415

Ça peut varier selon une foule de facteurs que je viens d'énumérer, dont beaucoup de facteurs économiques sur lesquels c'est assez difficile de prévoir à l'avance. Il y a cinq (5) ans, on pouvait difficilement prévoir la flambée du prix du pétrole qu'on connaît aujourd'hui.

1420

Donc je conclurais là-dessus, puis je laisserais peut-être la chance aux gens de poser des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425

Juste pour terminer! Donc de votre point de vue de ministère, le projet, l'augmentation attribuable directement au projet en termes d'émission de gaz carbonique est relativement faible par rapport à l'objectif de réduction qu'on cherche à atteindre?

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1430

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435

Donc le projet, somme toute, et compte tenu qu'il y a des avantages potentiels dus au remplacement, vous voyez que le projet est compatible avec la Stratégie québécoise et le Plan québécois en matière de changements climatiques?

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1440

Bien écoutez, pour réduire les gaz à effet de serre, il y a l'énergie qu'on ne consomme pas, donc tout ce qui est amélioration de l'efficacité énergétique qui est un pan important du Plan d'action sur les changements climatiques; le remplacement des énergies non renouvelables par les énergies renouvelables, que ce soit l'éolien, l'hydroélectricité, c'est également une partie importante.

Et si on regarde dans le portefeuille d'énergies non renouvelables qui sont utilisées soit par les industries, soit par les institutions ou les commerces, bien, souvent ils ont le choix entre le mazout ou le gaz naturel. Donc s'il y a un remplacement important du mazout par le gaz naturel, ça va avoir un effet bénéfique et sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au Québec et évidemment sur d'autres types de contaminants, comme je le disais tantôt.

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

1455

Et pour revenir à la question de monsieur Lévesque, vous avez le Fonds vert, une redevance carbonique qu'on pense introduire, ça, c'est côté désincitatif évidemment. Est-ce qu'un désincitatif, en ajoutant au coût d'un combustible, a le même effet ou la même efficacité qu'un incitatif?

1460

Est-ce que l'approche du gouvernement se limite à finalement produire des taxes, l'équivalent des taxes pour, dans le langage populaire des gens, en ajoutant des redevances à des formes d'énergie, est-ce que ça a la même influence pour changer le comportement que fournir des incitatifs?

1465

Et là, je reviens à l'esprit de la question de monsieur Lévesque, allez-y!

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1470

Bien en fait, avec la redevance, on fait deux (2) choses. On génère des revenus pour financer les actions qui visent la réduction des gaz à effet de serre qui vont se traduire par divers programmes...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais non pas nécessairement pour favoriser le remplacement?

1475

PAR M. MARCEL GAUCHER:

1480

Bien je veux dire, en même temps, on l'a souligné tantôt, compte tenu du fait que, et c'est particulier au Québec, on a décidé que cette redevance-là serait établie au prorata d'émission de CO₂ par forme d'énergie. Donc comparativement, on va prendre un extrême, le charbon, la redevance va être plus forte sur le charbon qu'elle ne va l'être sur le pétrole ou qu'elle va être sur le gaz. Donc ça lance en même temps un signal vers les combustibles ou carburants qui sont plus propres, entre guillemets, en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci beaucoup monsieur Gaucher, très utile.

Vous avez une question, monsieur Waaub, avant, allez-y.

1490

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

En fait, c'est dans la poursuite de la question de monsieur Lévesque! Donc on disait qu'il y avait des mesures incitatives, alors je voudrais poser une question à monsieur Martin Roberge du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation.

Je voulais savoir si votre ministère a pensé à des stratégies incitatives pour créer de la croissance économique à partir du gaz naturel plutôt que de faire un simple marché de substitution qui ne crée pas d'emplois, en fait?

1500

1495

PAR M. MARTIN ROBERGE:

Là-dessus, il y a une présentation qui a été préparée, que si vous me permettez, je pourrais la présenter?

1505

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y rapidement. Effectivement, on vous a demandé une présentation sur comment vous voyez l'effet structurant éventuellement du projet. Alors c'est le moment, allez-y rapidement.

Monsieur Lévesque est patient!

PAR M. MARTIN ROBERGE:

1515

Alors merci monsieur le Président. Au niveau du potentiel structurant du projet, le port méthanier Rabaska au Québec, on va voir en plusieurs points quels seront les impacts par rapport à la dépendance du Québec ou à l'approvisionnement de gaz à effet de serre et les retombées, les retombées reliées à la construction, l'opération du port méthanier, je crois qu'on les connaît bien, alors on passera rapidement sur ces points.

1520

Présentement, la situation au Québec a été expliquée quelquefois par les promoteurs, c'est qu'on a une dépendance de l'approvisionnement du bassin des Prairies de l'Ouest canadien. Cela a un double effet, du fait que les prix sont plus élevés ici au Québec, et puis du fait que l'accessibilité à ce gaz naturel là est réduit du fait que les clients qui vont être situés plus près de la source d'approvisionnement vont être favorisés.

1525

La diversification de l'approvisionnement en gaz naturel va permettre de briser cette dépendance, du fait qu'elle va permettre une pression accrue sur les prix, étant donné que maintenant, il va y avoir deux (2) sources d'approvisionnement.

1540

1545

Alors le gaz naturel ici au Québec est évidemment utilisé comme fourniture en énergie pour les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, mais le gaz naturel est également une source d'approvisionnement en matière première des secteurs de la pétrochimie et du raffinage.

Pour la pétrochimie, les impacts en tant que tels sont doubles, car le gaz naturel est à la fois une source d'énergie et une source de matière première. Alors lorsqu'il y a des augmentations par rapport au prix du gaz naturel, les impacts sont doubles au niveau de l'économie de ce secteur industriel.

Alors les retombées, on les connaît tous ici, ce sont des retombées qui sont extraites de l'étude d'impact qui a été présentée par le promoteur...

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, on peut passer rapidement, on a couvert ça.

PAR M. MARTIN ROBERGE:

1550

Oui. Les projets connexes également sont extraits de l'étude d'impact. Cependant, de la connaissance qu'on a au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, il y avait pas de sujet à questionner ces impacts-là.

1555

Les pistes de développement futurs par contre sont des pistes intéressantes qui font en sorte que par rapport à l'établissement d'un projet de port méthanier au Québec, ça permet trois (3) pistes qui sont divisées telles que suit!

1560

Soit l'utilisation d'énergie frigorifique par rapport à l'énergie, cette énergie-là qui est produite sur le site du port méthanier qui est possiblement utilisable dans des industries telles la réfrigération des aliments, la surcongélation.

1565

1000

1570

Il y a aussi des potentiels d'approvisionnement en matière première pour l'industrie pétrochimique et du raffinage. Le fait est que présentement, l'industrie pétrochimique et du raffinage, lorsqu'on regarde les industries qui vont produire les éléments de base à la pétrochimie, tels l'éthylène et le propylène, vont présentement utiliser des produits lourds, c'est-à-dire on va prendre des sous-produits du raffinage. Alors c'est des chaînes de carbone assez longues, et on doit mettre de l'énergie, on doit mettre cela dans des procédés qui vont être énergivores, qui vont produire évidemment des rejets de gaz à effet de serre, tandis que lorsqu'on utilise un approvisionnement en gaz naturel, on évite d'utiliser ces fractions lourdes là de produits pétroliers, donc on réduit les émissions de gaz à effet de serre, on diminue la consommation d'énergie pour produire les mêmes produits, dans ce cas-ci l'éthylène et le propylène, qui sont utilisés dans la fabrication de résine plastique.

Ces résines-là ensuite sont utilisées dans une industrie qui compte six cent cinquante (650) entreprises au Québec au niveau de la plasturgie, alors ça l'a des impacts considérables par rapport à cette industrie.

1580

Ensuite, il y a le potentiel de développement des entreprises de services de l'industrie frigorifique, alors toutes les entreprises qui vont desservir soit l'entretien ou les projets d'expansion des ports méthaniers.

1585

Alors pour répondre à votre question, effectivement il y a des potentiels, on voit d'un bon œil l'arrivée d'un port méthanier au Québec, si ce n'est que pour la réduction des gaz à effet de serre reliés à la production des produits pétrochimiques.

1590

Et en ce qui a trait au Plan vert, il y aura des mesures qui vont être gérées par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation reliés aux innovations pour la diminution des gaz à effet de serre qui vont être en plus des impacts qui ont été présentés ici dans la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roberge.

1595

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1600

Monsieur Roberge, juste peut-être un complément d'information! Les pistes que vous avez mentionnées comme perspective de développement additionnel, dans bien des cas, qui seraient susceptibles de se greffer physiquement pas très loin des installations de Rabaska, est-ce que ça va demander des infrastructures additionnelles ou est-ce que ça demande généralement des infrastructures significatives, soit en termes d'étendue de terrain, de nouvelles routes d'approvisionnement en énergie, en électricité ou éventuellement en installations portuaires?

1605

PAR M. MARTIN ROBERGE:

1610

En ce qui a trait à la première et à la dernière piste, ce sont des pistes qui requièrent très peu – ce n'est pas de l'industrie lourde. Alors ce sont principalement des industries qui vont être reliées, oui, à des bonnes étendues d'entrepôts et d'installations, mais qui sont de l'industrie légère, alors qu'il y a une infime consommation d'énergie.

1615

lci, bon, pour les entreprises de services, bon, c'est des petits ateliers d'usinage ou au pire aller, des entrepôts pour emmagasiner le matériel. Au niveau du secteur qui utilise une énergie frigorifique, ce sont des entrepôts qui sont reliés à l'industrie agroalimentaire.

Le seul qui pourrait toucher ce que vous mentionnez, c'est pour le développement de l'industrie pétrochimique, mais encore là, il y aurait possibilité d'amener ce qui est utilisable par la pétrochimie du terminal méthanier aux installations déjà existantes à Montréal-Est. Donc en tant que tel, il n'y aurait pas des investissements qui seraient faits pour l'industrie lourde dans le secteur avoisinant le port méthanier, le tout serait consolidé vers l'industrie déjà existante de Montréal-Est.

1625

1630

1635

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Donc c'est des retombées, les retombées dont vous parlez sont pas juste localisées dans la région, vous les voyez dans d'autres secteurs du Québec?

PAR M. MARTIN ROBERGE:

Effectivement, parce qu'au niveau du gaz naturel, ici on parle d'industrie pétrochimique et du raffinage, mais il y a aussi tout ce qui est industrie lourde, telles que la métallurgie et les pâtes et papiers qui sont, comme vous le savez, pas uniquement dans la région de Québec, mais réparties à travers le territoire du Québec, qui pourraient profiter de cet apport en gaz naturel liquéfié.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1640

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roberge. Monsieur Waaub, vous avez une question?

1645

1650

1655

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Oui, toujours à la suite de monsieur Paré. À combien vous chiffrez ce potentiel de croissance par rapport au chiffre de deux pour cent (2 %) qui a été mentionné dans la tarte de consommation du gaz naturel sur des nouveaux marchés?

Comment vous, vous chiffrez le potentiel de croissance, évidemment ça évolue dans le temps, on pourrait imaginer, est-ce que vous pouvez nous donner une idée?

PAR M. MARTIN ROBERGE:

On n'a pas de chiffre exact, mais tout simplement par rapport, un exemple qu'on connaît concrètement, c'est par rapport à l'industrie pétrochimique. Le potentiel d'augmentation de la production des produits pétrochimiques, en ayant accès aux fractions lourdes de gaz naturel,

Béliveau Proulx

ferait en sorte qu'on pourrait augmenter de deux (2) à trois (3) fois la capacité pétrochimique des usines de Montréal.

1665

Cependant, là, on dit deux (2) à trois (3) fois, mais tout en ayant des impacts globaux qui seraient minimisés au niveau environnemental, parce que l'industrie pétrochimique québécoise, comparativement à l'industrie pétrochimique mondiale qui est en développement au Moyen-Orient et en Asie, est beaucoup plus consciencieuse de l'environnement que peuvent l'être les industries dans ces autres régions du monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670

1675

Ou en Russie! D'autres régions du monde, justement.

Monsieur Lévesque, vous avez une autre question?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Eh bien oui. Une question au représentant du ministère des Richesses naturelles. Quelle est la politique en matière de développement énergétique, plus particulièrement pour la production et l'approvisionnement en gaz naturel du Québec, puis expliquez, selon votre point de vue, la nécessité qui a été avancée tantôt par le promoteur, mais aussi par le MDEIE de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel?

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

1680

D'accord. Monsieur Demers ou monsieur Richard? Rapidement.

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

1690

Oui monsieur le Président. Bien, disons, je pense que la position du ministère a déjà été dite à quelques reprises. C'est écrit en toutes lettres dans la Stratégie énergétique à plusieurs endroits.

1695

Grosso modo, c'est qu'on considère une problématique, c'est-à-dire que l'essentiel du gaz naturel qui est acheminé au Québec provient du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Ce bassin sédimentaire là est à maturité, le volume de production stagne depuis quelques années, le nombre de puits forés augmentent énormément chaque année et le volume stagne, donc cette source-là, éventuellement, les nouvelles sources de gaz vont être de plus en plus loin, en tout cas vont coûter de plus en plus cher.

1700

D'autre part, bien, on est au bout du système de transport de gaz, effectivement, on est en bout de ligne, donc on voit une problématique dans ce sens-là.

C'est pourquoi la Stratégie dit qu'à cette problématique-là, il faut trouver une solution. La Stratégie dit que les ports méthaniers peuvent être une solution, encore une fois dans la mesure où ils ont fait l'objet d'une analyse approfondie par tous les paliers de gouvernement qui sont impliqués là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

D'accord. Alors merci beaucoup monsieur Lévesque.

RÉGIS CAUCHON

1715

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite un participant avant d'aller à la pause, monsieur Régis Cauchon s'il vous plaît!

1720

En attendant qu'il arrive, j'aimerais poser une question, est-ce que monsieur Louis Breton d'Environnement Canada est ici?

PAR M. LOUIS BRETON:

1725

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730

Alors juste une question! À Environnement Canada, est-ce qu'il y a des programmes gérés par votre ministère ou par d'autres ministères fédéraux qui offrent des incitatifs favorisant les déplacements des combustibles polluants ou carboniquement riches à des combustibles maigres côté carbone et moins polluants?

PAR M. LOUIS BRETON:

1740

1735

Comme vous le savez, monsieur le Président, au mois d'octobre dernier, le gouvernement du Canada a fait connaître sa nouvelle approche en matière de lutte pour la pollution atmosphérique. Je sais pas si à cette période-ci, ici, j'ai un collègue représentant de la section de la qualité de l'air qui pourrait peut-être partager le nouveau projet de loi sur la qualité de l'air.

Parce que personnellement à votre question, ça fait appel à la nouvelle approche que le gouvernement est en train de mettre en place sur la qualité de l'air et la lutte aux gaz à effet de serre.

Je reviendrai à la présentation tout à l'heure après la pause, avec votre permission.

1750 PAR M. LOUIS BRETON:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

1760

1765

1770

1775

Je prendrai les deux (2) questions de monsieur Cauchon.

Allez-y monsieur Cauchon.

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

Bonjour messieurs. Puisqu'on parle enfin des attributs du gaz naturel, continuons! Le 5 octobre 2006, une coalition formée des présidents d'Alcan, Métal Primaire, de l'Aluminerie Alouette et l'Alcoa Canada faisait front commun pour questionner le gouvernement du Québec en ce qui concerne les coûts et la disponibilité de l'électricité. Ce triumvirat annonçait à l'unisson leur intention d'investir à moyen terme plus de trois milliards (3 G\$) au Québec dans leurs alumineries respectives sises à Baie-Comeau, Deschambault et Alma.

J'aimerais savoir si les ministères concernés ont tenu compte des besoins énergétiques exprimés par ces industriels lorsqu'ils ont dressé des projections de consommation en hydroélectricité pour les années à venir?

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre demande s'adresse aux ministères des Ressources naturelles et à l'Environnement?

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

1780 À ceux concernés.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Demers ou monsieur Richard.

PAR M. RONALD RICHARD:

1790

Oui, il avait été question de donner des blocs supplémentaires d'électricité aux alumineries, on sait qu'ils sont des très gros consommateurs, il avait été question de cinq cents mégawatts (500 MW). Donc c'est l'équivalent, la centrale à Bécancour, c'est quatre cent cinquante (450 MW), c'est l'équivalent d'une centrale comme ça. Et la même chose pour l'Alcan. Il y a eu des élections, ces projets-là ont été annulés.

1795

C'était à la même époque où Hydro-Québec parlait de faire une centrale au gaz, le Suroît, centrale qui a été très très contestée, donc c'est devenu évident que les surplus d'électricité au Québec, il y en avait pas tant que ça, à moins de les produire avec des centrales au gaz; pour le faire rapidement comme ça quand on parle à l'intérieur, comme je disais tout à l'heure, c'est trois (3) ans.

1800

Les chiffres ont sorti l'autre jour pour la centrale de Bécancour, parce que c'est une firme privée qui fait ça, puis ils ont un contrat à long terme avec Hydro-Québec, c'est Hydro-Québec qui achète cent pour cent (100 %) de cette production-là, les chiffres ont sorti dans les journaux, c'est dix sous et demi du kilowattheure (10 ½ ϕ /kWh) que ça va coûter pour 2007, cette électricité-là. Donc c'est plusieurs fois plus élevé que le tarif L pour les alumineries, sans parler des rabais des fois qu'ils ont là-dessus.

1805

Donc c'est tout un débat économique à savoir, est-ce que c'est la meilleure façon de créer des emplois.

1810

Je sais pas si ça répond à la question comme ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Comme vous avez soulevé la question du défunt projet Suroît contesté, comme vous l'avez dit, j'aimerais vous poser, c'est connecté à votre question, monsieur Cauchon, l'optimalité d'usage de l'énergie.

1820

Rapidement comme ça, quand on regarde le gaz naturel versus l'électricité, brûler du gaz naturel pour produire l'électricité à une efficacité cinquante (50 %) ou soixante (60 %) maximum, soixante-deux (62 %), quelque chose comme ça, versus utiliser le gaz naturel directement pour le chauffage de l'espace à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de plus, versus utiliser l'électricité pour le chauffage, au Québec, on a recours à ça, est-ce que ce mode d'utilisation de l'électricité pour le chauffage d'espace respecte l'optimalité de l'usage, je dirais?

1825

Par exemple, je vais vous donner un scénario! Si hypothétiquement, on libère le chauffage par l'électricité au Québec, on libère ce potentiel électricité, on l'exporte en Ontario, par exemple, en utilisant le gaz naturel de façon plus large dans le domaine du chauffage d'espace. Est-ce que le bilan global de ça, tenant compte du remplacement en Ontario possible

par l'exportation électrique, serait globalement positive en matière d'émissions de gaz à effet de serre ou pollution atmosphérique? Je vous pose la question comme ça.

PAR M. RONALD RICHARD:

1835

C'est une excellente question, mais elle est très complexe. Je vais essayer de l'attaquer petit morceau à la fois.

1840

Les centrales, exemple le Suroît, ça devait être la centrale à peu près ce qu'il y avait de plus moderne, il y avait une entente avec General Electric aux États-Unis, les turbines les plus modernes, etc., c'était une centrale à cycle combiné, c'est la façon pour strictement produire l'électricité, le plus haut taux d'efficacité. C'était un peu plus de cinquante-cinq pour cent (55 %). Le reste, c'était de la chaleur perdue dans l'air, perdue dans le fleuve. Pour produire l'électricité.

1845

Si cette électricité-là va pour chauffer des maisons, puis il y a des plinthes électriques, il y a un peu de perte dans les fils, on va oublier ça. Par contre, si on ramène le gaz directement chez les clients, les nouvelles fournaises au gaz, les modernes, on me dit que ça dépasse quatre-vingt-dix (90 %), ça pourrait atteindre jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) d'efficacité.

1850

Donc on voit cinquante-cinq pour cent (55 %) d'efficacité sur un bord, quatre-vingtquinze pour cent (95 %) de l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855

Là, c'est clair.

PAR M. RONALD RICHARD:

1860

Je pense que c'est clair. Dans notre Politique énergétique, on dit la bonne énergie à la bonne place! Pour un cas comme ça, c'est assez évident.

Pour d'autres affaires, vous me parlez, est-ce qu'on devrait exporter au lieu de faire des alumineries et tout ça, là, ça devient plus complexe. Ça dépend des emplois indirects, on tombe dans toutes sortes de complexités économiques.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien. On va arrêter là.

1870

Allez-y monsieur Cauchon!

PAR M. RÉGIS CAUCHON:

1875

Demeurons dans la complexité! Puisque ça prendrait environ dix mille (10 000) éoliennes de deux mille kilowatts (2000 kW) pour remplacer ce que Rabaska pourra produire en énergie, est-ce que la substitution éventuelle de l'électricité par le gaz naturel pourra constituer une opportunité intéressante et s'avérer suffisante afin de permettre de dégager un nombre appréciable de kilowatts qui pourraient être redirigés vers les alumineries? C'est un complémentaire.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

La question est adressée toujours à monsieur Richard?

1885 PAR M. RÉGIS CAUCHON:

Si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Alors monsieur Richard.

PAR M. RONALD RICHARD:

1895

J'ai dit tout à l'heure cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, multipliés par cinq (5), règle de pouce, ferait deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW).

1900

Les éoliennes, à mesure que la technologie avance, elles deviennent de plus en plus grosses, il y en a de deux mégawatts (2 MW), mais ici, je parlais à quelqu'un l'autre jour làdessus, on me parlait que pour toutes sortes de raisons pratiques, c'était difficile d'avoir plus gros qu'un point cinq (1,5 MW) actuellement. Parce les gens préparent les appels d'offres comme je parlais, il y a un appel d'offres de deux mille mégawatts (2000 MW) qui est cours.

Donc si je divise deux mille cinq cents (2500 MW) par un point cinq (1,5 MW)...

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

Mille deux cents (1200)?

1910

PAR M. RONALD RICHARD:

Quelque chose comme ça, oui. Il me semble que monsieur a dit un chiffre plus élevé que ça.

Mais oui, c'est un nombre quand même substantiel d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais en termes d'affectation de sol...

1920

1925

1930

1935

1940

1945

1950

PAR M. RONALD RICHARD:

Et une autre chose qu'il faut pas oublier par contre, c'est que l'éolienne, si elle marche le tiers du temps, il faut multiplier par trois (3), alors que la centrale au gaz, avec ce chiffre-là, elle marche vingt-quatre (24) heures par jour.

PAR LE PRÉSIDENT:

En termes d'affectation de sol, monsieur Richard, mille quelques moulins à vent, ça prend combien d'hectares à peu près?

PAR M. RONALD RICHARD:

Non. On voit qu'il commence à avoir de la résistance. Au début, quand il y en avait quelques-unes, c'était tout nouveau tout beau. On voit qu'il commence à y avoir de la résistance là-dessus, des propriétaires.

Il y a des normes d'espacement, tout ça, j'avoue que je m'y connais pas pour l'éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci beaucoup monsieur Cauchon.

Je vous annonce que le rapport sur le projet Cacouna de la Commission Cacouna est disponible à partir de quinze heures (15 h). On a dans la salle avec nous cinquante (50) copies qu'on distribuera gratuitement évidemment. Il y a également quinze (15) copies CD-ROM qui sont disponibles en arrière.

On va prendre une pause de quinze (15) minutes, et je vous invite à faire du rapport bon usage. Voilà!

1955

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE DÉPÔT DE DOCUMENTS

1960 PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va reprendre s'il vous plaît.

Avant que j'appelle monsieur Denis L'Homme à venir prendre la parole et en attendant, voilà le complément d'information que je cherchais à vous dire. Du côté du ministère des Ressources naturelles et Faune, on a déposé l'Atlas des habitats critiques connus ou ayant un intérêt particulier pour les poissons du fleuve Saint-Laurent entre le port de Montréal et l'Île-aux-Coudres, version PDF, donc disponible sur le site.

Et on a également déposé les lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques.

Il y a un complément d'information à ajouter par rapport aux espèces de poissons à statut particulier de la part de monsieur Trencia. Si monsieur Trencia est avec nous, rapidement!

Bonjour monsieur Trencia.

PAR M. GUY TRENCIA:

1980

1985

1965

1970

1975

Bonjour mesdames et messieurs. C'était simplement pour signaler le dépôt à la question de madame Rochon hier après-midi, des deux (2) documents que vous avez mentionnés qui donnent une bonne idée de la manière dont nous, dans le secteur Faune, on doit analyser tous les projets qui nous sont soumis, incluant un projet comme celui-ci aujourd'hui.

Donc le document des lignes directrices se veut un complément d'information pour voir les principes qui guident l'analyse qu'on va faire, et vous en avez une dizaine de principes qui sont listés au document. C'est uniquement ça.

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci beaucoup monsieur Trencia.

1995

Monsieur Meurant, il y a la Ville de Lévis qui est prête à parler du règlement de la Ville de Beaumont. Vous vous rappelez qu'il y avait une question hier concernant l'opinion de la Ville de Lévis à propos du règlement en question, le Règlement 523.

Alors on est prêt à recevoir ça rapidement, monsieur Meurant, allez-y.

PAR M. PHILIPPE MEURANT:

Oui, merci monsieur le Président. Alors effectivement, mon collègue responsable du Service de police, à une question hier soir de madame Line Caron qui se libellait comme suit: la Ville de Lévis va-t-elle respecter le Règlement numéro 523 de la Municipalité de Beaumont?

2005

Alors je vous ai apporté la réponse cet après-midi. La réponse étant que selon notre Service de contentieux, le Règlement numéro 523 de la Municipalité de Beaumont, tant qu'à ses dispositions touchant le projet Rabaska, n'est pas en vigueur, puisque le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne l'a pas approuvé, tel que requis par la loi qui était alors en vigueur.

2010

Si vous me le permettez également, monsieur le Président, j'aimerais vous faire lecture d'une brève correspondance qui a été adressée en date du 27 juin 2006 par le directeur régional de l'analyse et de l'expertise de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au directeur général de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, laquelle se lit comme suit:

2015

"Monsieur le Directeur général, par la résolution numéro 06-02-28 du 6 février 2006, le conseil de votre municipalité – on comprend donc qu'on parle de Saint-Michel-de-Bellechasse – a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas approuver l'article 2.3 du Règlement 523 de la Municipalité de Beaumont dont l'approbation était demandée par cette dernière, en vertu de l'article 555, paragraphe 7.1 du Code municipal de Québec, tel qu'il existait au moment de la demande, soit le 21 décembre 2005.

2020

2025

"Cette disposition qui permettait à une municipalité d'adopter un règlement empêchant notamment l'entreposage de certaines matières dangereuses dans un rayon d'un kilomètre (1 km) à l'extérieur des limites de son territoire a été abrogée le 1^{er} janvier 2006. Le ministre n'a donc plus, depuis cette date, l'habilitation nécessaire pour donner l'approbation requise par la Municipalité de Beaumont.

2030

"C'est pourquoi cette approbation de l'article 2.3 du Règlement 523 n'a pas été donnée à la Municipalité de Beaumont."

2035

On comprend donc que celui-ci n'est pas en vigueur, et c'est la lecture également qu'en fait la Ville de Lévis.

2033

Je vous remercie.

2040

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Meurant.

Monsieur Paré.

2045 | PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Tout simplement suggérer si c'est possible, de déposer cette correspondance-là?

PAR M. PHILIPPE MEURANT:

2050

Avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Toute l'information qu'on reçoit séance tenante normalement est accessible à vous ultérieurement, parce que l'information est déposée, d'accord!

2060

PÉRIODE DE QUESTIONS DENIS L'HOMME

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Alors j'invite monsieur Denis L'Homme.

Bonsoir monsieur L'Homme.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2070

2075

Bonjour monsieur le Président. Je suis un retraité qui habite Lévis. J'ai cependant travaillé pendant sept (7) ans comme directeur général des énergies conventionnelles au ministère des Ressources naturelles du Québec et trois (3) ans comme sous-ministre à l'Énergie, au même ministère. Je fais présentement de la consultation en énergie notamment, à l'occasion.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, allez-y.

2080

PAR M. DENIS L'HOMME:

J'ai inversé, j'ai deux (2) questions qui portent sur le sujet, sur le thème d'aujourd'hui, mais j'ai inversé l'ordre pour rester dans le filon que vous avez ouvert, justement avec le dernier

intervenant qui est la question de l'énergie au bon endroit, qui est un concept qui peut être discutable, mais je suis pas ici pour en discuter, je suis ici pour poser des questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Voilà!

PAR M. DENIS L'HOMME:

2095

On lit à la page 58 de "L'énergie pour construire le Québec de demain", donc la Politique énergétique du Québec sous la rubrique "La bonne énergie au bon endroit", qu'il pourrait être intéressant de substituer le gaz à l'électricité pour le chauffage.

2100

Alors ma question est la suivante, en fait elle comporte deux (2) volets! Je pose la question de savoir si cette orientation est compatible avec l'objectif que l'on retrouve à la page 4 du même document, à savoir que pour renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie, à un prix donné, on a intérêt à privilégier les sources énergétiques disponibles sur le territoire.

2105

Et d'autre part, est-ce que cette orientation-là qui implique le déplacement de l'électricité pour de l'exportation, comme vous l'avez vous-même suggérée, est-ce que pareille orientation...

PAR LE PRÉSIDENT:

2110

Je l'ai évoquée!

PAR M. DENIS L'HOMME:

Évoquée.

2115

PAR LE PRÉSIDENT:

Je l'ai pas suggérée.

2120 PAR M. DENIS L'HOMME:

suggèrent dont la Politique du ministère des Ressources naturelles, pourrait être utilisée justement pour l'exportation en Ontario. Est-ce que pareille orientation, donc du déplacement pour pouvoir exporter l'électricité du Québec, est compatible avec le Plan ou la Politique de développement durable du ministère ou du gouvernement du Québec?

Je vous remercie de la précision, effectivement vous l'avez évoquée. Mais d'autres le

2130

Merci beaucoup monsieur L'Homme. Alors monsieur Richard ou monsieur Demers, selon votre choix?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2135

Bien évidemment, là, on est dans un monde totalement hypothétique. La réalité du marché, le marché du gaz actuellement au Québec n'est pas en faible partie au niveau résidentiel, environ quatre-vingt-sept pour cent (87 %) de l'utilisation du gaz naturel au Québec se fait pour le marché industriel, le marché commercial et institutionnel.

2140

Donc de dire qu'il pourrait y avoir un déplacement de l'électricité par le gaz, c'est une hypothèse. Effectivement, ce que la Stratégie indique, que le gouvernement vise la bonne énergie à la bonne place, mais la Stratégie vise aussi surtout à mieux utiliser l'énergie, mieux utiliser l'électricité, entre autres pour le chauffage résidentiel en modulant plus la facture, c'est-à-dire que les kilowattheures seront pas au même coût selon différentes heures de la journée. Enfin, c'est ce qui est visé. C'est pas encore en vigueur, ça va faire l'objet de discussions devant la Régie de l'énergie.

2145

Puis évidemment, vous comprendrez que c'est des décisions qui touchent beaucoup les cordes sensibles des Québécois, c'est des décisions qui vont être politiques, je pense pas qu'on a le mandat de discuter de régler ce genre de problématique là ici aujourd'hui.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

2155

Mais, monsieur L'Homme, vous avez ouvert une question très intéressante, très pertinente aussi, je compte sur votre présence avec nous à la deuxième partie de l'audience où on aura un échange très utile.

2160

Parce qu'il en est question évidemment dans notre contexte général, et vous avez évoqué la sécurité d'approvisionnement, d'aucuns évoquent la possibilité d'une sécheresse de longue durée sur la partie nord-est du continent nord-américain pendant trois-quatre (3-4) ans. Alors les implications de ça pour l'hydroélectricité, il y en a certains qui parlent de la sécurité d'approvisionnement en ce sens-là.

2165

Alors on va avoir un échange, je crois, très intéressant pour informer les travaux de la Commission.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Vous pouvez compter sur moi. Mais il y avait un autre volet à ma question qui était la compatibilité de l'orientation suggérée avec la Politique de développement durable du gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

2180

2185

2190

2195

2200

2205

Alors ça, pardonnez-moi, monsieur Michon, j'avais l'intention – monsieur Michon se sentait soulagé!

PAR M. PIERRE MICHON:

Je mentionnerais par contre qu'un des objectifs de la nouvelle loi, c'est le changement de gouvernance, et la responsabilité à travers le gouvernement et différents ministères au niveau du développement durable, alors je convenais très bien que le ministère des Ressources naturelles pouvait répondre à cette question.

Mais bon, la Loi sur le développement durable fait appel à des principes, des grands principes qui ne lient pas nécessairement des notions d'énergie. Alors c'est difficile pour moi de faire un lien direct avec la loi comme telle sur le développement durable.

On parle beaucoup, pas beaucoup, mais on fait référence entre autres à des principes qui visent à l'économie d'énergie, je le lis comme ça, on peut faire des liens peut-être avec l'efficacité énergétique disons et économie d'énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Est-ce que je pourrais, pour aider votre personne-ressource, être plus précis dans la formulation de la question?

Est-ce que brûler plus de gaz au Québec et exporter l'électricité qu'on utiliserait au Québec si on ne brûlait pas ce gaz-là est une orientation qui va dans le sens de la Politique?

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Ça règle votre première question. Monsieur Richard peut-être, prendre la question, ou monsieur Demers? Enfin, choisissez les termes de votre réponse comme bon vous semble.

Béliveau Proulx

PAR M. RONALD RICHARD:

Oui. Bien, j'ai mentionné, bon, les centrales au gaz – premièrement, je voudrais pas donner l'impression que ce gaz-là était importé, ce GNL supplémentaire là. C'est bel et bien par substitution, c'est pas pour faire de nouvelles centrales au gaz. Tant qu'il y a une grosse quantité de chauffage résidentiel qui se ferait électrique, si cette électricité-là est produite à partir de centrales au gaz, là, c'est évident que c'est pas efficace avec les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure.

C'est à peut près tout ce que je peux rajouter là-dessus.

2220

2225

2210

2215

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Mais on reviendra pour la deuxième partie.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Je vais revenir sur ce sujet-là, parce que les réponses sont loin d'être satisfaisantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Très bien, allez-y avec la deuxième question.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Vous pouvez effacer ce commentaire!

La deuxième question concerne les prévisions de la demande pour la demande de consommation gazière au Québec et en Ontario pour la production d'électricité. Et je me réfère au tableau 2.6 de la page 2.44 de l'étude d'impact.

2240

2245

Je vais donner le temps aux gens de la sortir parce que moi, j'ai pas de projection à faire. Ça va !

On voit par exemple, pour le Québec d'abord, on voit la production d'électricité 2010, trente-six milliards de pieds cubes (36 G pi³). Je présume que c'est la consommation pour le projet de TransÉnergie à Bécancour.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

On verra.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Et ensuite, donc on a dit ce matin que c'était la seule centrale du type au Québec, la seule centrale projetée, et qu'elle était utilisée, toute l'électricité était vendue à Hydro-Québec.

On voit donc qu'après, pour 2015, 2020, 2025, les chiffres de quarante-deux (42 G pi³), quarante-neuf (49 G pi³) et cinquante-sept milliards de pieds cubes (57 G pi³).

Alors ma question, pour ce qui est du Québec, je viendrai à l'Ontario tout à l'heure, qu'est-ce qui justifie cette augmentation projetée?

PAR LE PRÉSIDENT:

La question, on envoie ça à monsieur?

PAR M. DENIS L'HOMME:

Bien, ceux qui peuvent répondre, j'imagine.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Comme l'information est dans l'étude d'impact, monsieur Kelly!

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

Monsieur le Président, la croissance prévue dans le secteur électrique au Québec représente d'abord, quand on parle de l'année 2004, l'arrivée en service toute récente de la centrale de Bécancour qui fait monter la consommation, je pense, de trente-deux (32) Bcf approximativement et par la suite s'ajoutent à ça quelques projets de cogénération industrielle qui expliquent des augmentations dans les années subséquentes.

PAR M. GLENN KELLY:

Et j'ajouterais, monsieur le Président, qu'à la page 17 du rapport de EEA, je cite la note 8 en bas de la page:

"Depuis que EEA a terminé les prévisions utilisées dans la présente analyse, l'Ontario a octroyé une capacité supplémentaire de production d'électricité alimentée au gaz naturel, et le Québec a annulé ses projets d'ajout de capacité de cette nature."

Donc les prévisions avaient été faites avant qu'Hydro-Québec avait statué qu'il n'y aurait pas de développement de "cogen" dans le futur.

2270

2255

2260

2265

2280

2285

2290

Quoique le chiffre est mineur, on sait ici que les prévisions ont été faites avant.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Et quels seraient ces chiffres maintenant, pour le Québec?

2300

PAR M. GLENN KELLY:

Ils seraient de trente-six (36 G pi³).

2305 PAR M. DENIS L'HOMME:

Mais le trente-six (36 Bcf), je l'accepte, c'est les prochains, les chiffres de croissance pour les années subséquentes.

Est-ce que je dois comprendre qu'on les attribue au projet de cogénération dont le promoteur a fait état il y a quelques minutes?

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

2310

On va voir.

PAR M. GLENN KELLY:

Ce qu'on dit, c'est que EEA a fait des projections...

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

Donnez le nom au complet.

2325 PAR M. GLENN KELLY:

Energy and Environmental Analysis, la compagnie qu'on appelle EEA, a fait des projections, et tel que je citais, avant le début 2005, avant que Québec ait annulé ses projets d'ajout de capacité de cette nature.

2330

Donc le trente-six (36) Bcf en 2010, c'est la centrale de Bécancour. L'autre vingt et un (21) Bcf était pour de l'ajout de centrales de cogénération, mais si on voudrait actualiser la prévision aujourd'hui, on mettrait trente-six (36 Bcf) pour 2015, trente-six (36 Bcf) pour 2020 et trente-six (36 Bcf) pour 2025.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Merci, c'est la réponse que je voulais.

2340 PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2345

Pour l'Ontario maintenant, on voit les chiffres pour 2010 de deux cent vingt-huit milliards de pieds cubes (228 G pi³), trois cent onze (311 G pi³), trois cent quarante-quatre (344 G pi³) et quatre cent quarante-cinq (445 G pi³) pour 2025.

2350

Je présume encore que le passage de cent soixante-neuf (160 G pi³) à deux cent vingthuit (228 G pi³) donc de 2004 à 2010, c'est pour le remplacement projeté des centrales au charbon par des centrales au gaz naturel?

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2355

Monsieur le Président, en fait, le remplacement des centrales au charbon est effectivement inclus quand on regarde jusqu'à l'horizon 2025, mais il est plus étalé dans le temps que la période indiquée dans la question.

2360

En fait, selon les dernières données du gouvernement ontarien, la fermeture qui a été reportée à plusieurs reprises des quatre (4) principales centrales qui restent qui sont d'ailleurs des très grosses sources de pollution qui nous affectent aussi bien au point de vue smog que précipitations acides, c'est prévu à un moment indéterminé entre 2006 et 2020. Et ça va dépendre de ce qu'ils réussissent à faire au niveau des approvisionnements en électricité, ils ont beaucoup de difficulté à ce niveau-là.

2365

PAR M. DENIS L'HOMME:

2370

Donc la progression exacte année par année est dans la tendance, mais d'un point de vue précis, ça pourrait varier?

PAR M. PIERRE LUNDAHL:

2375

Monsieur le Président, étant donné que quand un très grosse centrale entre en service, la consommation fait un saut brutal à un moment donné et on peut pas reproduire ce phénomène-là sur une année déterminée. Comme les résultats sont présentés par tranche de cinq (5) ans, selon qu'une mise en service arriverait quelques semaines avant ou après la date cible, ça changerait les chiffres.

2380

Mais la tendance est démontrée.

Alors monsieur L'Homme!

2385 PAR M. DENIS L'HOMME:

Est-ce que le promoteur a pris connaissance du rapport de l'Ontario Power Authority qui est l'Hydro-Québec Production de l'Ontario, intitulé "Integrated Power System Plan" de novembre 2006 qui est son plan de développement dans notre langage...

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dont les données s'écartent...

2395 PAR M. DENIS L'HOMME:

Et de beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400

En quel sens?

PAR M. DENIS L'HOMME:

2405

Alors ma question, c'est que l'Ontario a donné comme directive à l'Ontario Power Authority, pour préparer son plan de développement, de n'utiliser les nouvelles centrales au gaz, de ne prévoir de nouvelles centrales au gaz que pour de la gestion de pointe et non de la base, ce qui réduit de beaucoup les besoins en gaz naturel pour ces centrales.

2410

Alors ma question est: est-ce que le promoteur a pris connaissance de ce rapport-là et si oui, est-ce qu'il modifie, comme on vient de le faire pour le Québec, la quantité de gaz qu'on prévoit utiliser en Ontario pour la production d'électricité à l'horizon 2025?

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

D'accord. Monsieur Kelly.

Monsieur L'Homme, le rapport suggère que le "base load" serait dorénavant repris par le nucléaire...

PAR M. DENIS L'HOMME:

Le nucléaire et un ensemble d'énergie renouvelable, l'éolien, les économies d'énergie pour beaucoup.

2425

2435

2445

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Même avec le moratoire qu'ils viennent de déclarer sur les éoliennes au lac Ontario?

2430 PAR M. DENIS L'HOMME:

Oui. Enfin, on a, je présume que la Commission a ou mettra facilement rapidement la main sur ce rapport-là, parce qu'on donne vraiment les orientations, et le ministre de l'Énergie, dans ses directives, d'ailleurs je peux vous lire la directive si ça vous intéresse, ou la déposer, a donné clairement à l'Ontario Power Authority d'utiliser le moins de ressources fossiles possible incluant le gaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 D'accord. Alors monsieur Kelly, on a la réponse?

PAR M. GLENN KELLY:

Oui monsieur le Président. Le rapport du Ontario Power Authority de novembre 2006, non, nous n'en avons pas pris compte.

Il est important de revenir sur quelques faits. Premièrement, dans l'analyse des gaz à effet de serre, on n'a pas prévu de remplacement de centrales au charbon.

Et si on revient un peu plus en amont sur la justification du projet, c'est d'abord le Québec et l'Ontario d'augmenter la sécurité d'approvisionnement de cette source. Et c'est d'ailleurs une importance que monsieur L'Homme souscrivait il y a une vingtaine d'années lorsqu'il a présenté ses commentaires, les commentaires de son ministère lors des audiences du BAPE, et je le cite...

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le cadre de?

2460

PAR M. GLENN KELLY:

Un projet d'importation de gaz naturel liquéfié au Québec. Je vais lire en anglais et ensuite, je vais le traduire.

"This project will promote the objective of increased reliance on natural gas in Quebec's energy consumption pattern, the security of our supplies would be strengthened considerably by the diversification of supply sources which would result from the existence of regasification infrastructures in Quebec."

2470

Je traduis la deuxième partie! La sécurité de nos approvisionnements serait renforcée considérablement par la diversification de nos sources d'approvisionnement qui en résulterait de l'existence ou de la présence de terminaux méthaniers au Québec.

2475

Donc revenons à la base du projet et ce que Gaz Métro et l'industrie gazière du Québec tentent de faire pour plus de vingt (20) ans, c'est d'emmener une deuxième source d'approvisionnement pour sécuriser nos approvisionnements et arrêter d'être dépendants d'une seule source et d'un seul pipeline.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480

D'accord. Cela dit, on a pris note de la citation attribuée à monsieur Denis L'Homme dans un rapport du BAPE, dans un rapport passé du BAPE.

2485

Pour ce qui est des ventes projetées du projet Rabaska en Ontario, dans la mesure où une partie de ça peut-être irait pour la production d'électricité, ça fera partie, selon vous, ferait partie plutôt de "base load" ou de l'écrêtage de pics, de pointes?

PAR M. GLENN KELLY:

2490

Ça pourrait faire partie des deux (2). Je dirais, premièrement, ce n'est pas les marchés visés, c'est les marchés existants qui consomment déjà qui sont approvisionnés de l'Ouest canadien, donc on tente d'emmener une deuxième source pour ces marchés.

2495

La problématique reliée à l'approvisionnement "peaking facilities" avec du gaz naturel, c'est une problématique d'entreposage souterrain et donc d'être capable d'avoir les besoins ou les quantités de gaz requises au moment de pointe lorsque requis.

Et un terminal méthanier, c'est une installation qui émet son gaz d'une façon continue.

2500

Cela dit, en Ontario, existent les plus gros sites de stockage souterrain au Canada et en Amérique du Nord, le site de Dawn, donc l'appariement d'un "supply" venant d'un terminal méthanier, avec le stockage en Ontario, permettrait, si besoin est, d'alimenter des usines d'écrêtement de pointes alimentées à partir du gaz naturel.

2505

Et le rapport de Ontario Power Authority auquel monsieur L'Homme fait référence, novembre 2006, ça n'implique pas des changements par rapport à votre plan d'affaires, advenant la réalisation du projet?

2510 PAR M. GLENN KELLY:

Pas du tout. Et encore, je reviens à la justification de base pour le projet: deuxième source d'approvisionnement, sécurité d'approvisionnement, pression à la baisse sur les prix et sur la volatilité des prix.

2515

Et que l'Ontario accélère ou ralentisse ou cancelle sa conversion des centrales au gaz naturel n'aura pas d'impact sur la justification du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2520

D'accord. Alors monsieur L'Homme, si vous vous inscrivez en faux contre cette analyse, la Commission se fera...

PAR M. DENIS L'HOMME:

2525

Mais je vais quand même demander, si on réviserait les chiffres, si le rapport les amenait à réviser les chiffres, je ne crois pas qu'on m'a donné...

PAR LE PRÉSIDENT:

2530

Leur choix, c'est de dire non, il changera rien.

PAR M. DENIS L'HOMME:

2535

On a dit que ça change rien à la justification énergétique du projet, on n'a pas dit que ça changerait pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Ni à leurs chiffres, ni à leur plan d'affaires. C'est ce que j'ai compris.

PAR M. DENIS L'HOMME:

Ah, au plan d'affaires. Si vous incluez les chiffres là-dedans!

Est-ce que les plans d'affaires, les chiffres que vous avez correspondent à votre plan d'affaire et vos projections en termes de vos activités commerciales futures éventuelles?

2550

PAR M. GLENN KELLY:

En termes de la taille du marché?

2555 PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR M. GLENN KELLY:

2560

Le marché déjà existant est six (6) fois la capacité de Rabaska. La croissance prévue seulement dans le marché résidentiel au Québec et en Ontario, surtout en Ontario, si je me rappelle bien des chiffres, c'est de l'ordre de un pour cent (1 %).

2565

Donc la croissance du marché, le marché existant et la croissance du marché est déjà amplement de taille ample pour prendre et accueillir le gaz de Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

D'accord. Alors monsieur L'Homme, votre analyse, on va la recevoir certainement, et ce sera traité avec l'importance...

PAR M. DENIS L'HOMME:

2575

Je compte bien sur vous pour prendre à sa juste valeur un commentaire que je trouve un peu "cheap" si vous me permettez l'expression...

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Là!

PAR M. DENIS L'HOMME:

2585

... de me rappeler des choses que j'ai dites il y a vingt-cinq (25) ans dans un contexte totalement différent!

On va laisser ça. Merci beaucoup, merci monsieur L'Homme.

2590

Comme je vous ai dit, qualifier les propos des uns et des autres, c'est vraiment à éviter.

2595

MAURICE LEROUX

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je passe maintenant à monsieur Maurice Leroux dans la salle.

2600

PAR M. MAURICE LEROUX:

Bonjour monsieur le Président.

2605 PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour. Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. MAURICE LEROUX:

2610

2615

J'aurais deux (2) questions concernant le contexte énergétique que j'aimerais adresser au promoteur.

La première, c'est: pourquoi le gaz naturel a-t-il perdu du terrain face au mazout, au cours des dernières années?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly.

2620

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, essentiellement une question de coût. Je vous rappelle que depuis le début des années deux mille, le prix du gaz a augmenté d'une façon assez importante et a pris un écart très important face au mazout lourd. Donc il y a eu remplacement chez certains clients de Gaz Métro du gaz naturel avec d'autres formes d'énergie, notamment le mazout lourd.

Donc c'est une question du prix en termes réels et aussi du prix en termes de sa volatilité. Je vous rappelle les graphiques qu'on regardait hier, pour le prix du gaz naturel à lroquois qui est tout près du Québec lors de la période hivernale.

2635

Donc on peut voir ici l'évolution du prix du gaz naturel et l'évolution du prix du mazout numéro 6, la courbe bleue pour le gaz naturel et la courbe verte en bas de page pour le mazout. Et on voit depuis 99-2000 un agrandissement de l'écart des prix entre les deux (2) formes d'énergie.

2640

Cela dit, il y a eu des mouvements assez importants sur le prix du baril du pétrole qui, en partie, s'est reflété dans le coût du mazout numéro 6, et on voit qu'il y a un rétrécissement de l'écart dernièrement. Laissez faire le bout de la courbe, c'est prévision 2007. Mais on peut voir qu'il y a un rétrécissement en 2006.

Donc la réponse courte, c'est une question de prix et la volatilité du prix du gaz naturel.

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Leroux, allez-y avec votre deuxième question.

PAR M. MAURICE LEROUX:

2650

Oui. Pour une quantité équivalente brûlée, quels sont les rejets respectifs ou les polluants dans l'atmosphère de l'huile à chauffage et du gaz naturel?

PAR LE PRÉSIDENT:

2655

Pour la quantité d'énergie équivalente.

PAR M. MAURICE LEROUX:

2660

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Allez-y monsieur Kelly.

2665

PAR M. GLENN KELLY:

Je vais citer les chiffres qui ont été mis de l'avant tout à l'heure par le représentant du MDDEP. Pour cent mille gigajoules (100 000 GJ) d'une énergie ou l'autre, il y a quarante-sept pour cent (47 %) de plus d'émissions de gaz à effet de serre. Donc dans le cas du gaz naturel,

c'était près de cinq mille tonnes (5000 t) et dans le cas du mazout lourd, c'était près de sept mille quatre cents tonnes (7400 t), qui est conforme aux chiffres qu'on présente ici.

Et en termes des autres polluants tout confondus, l'utilisation du mazout lourd émet, je crois que c'est mille sept cents (1700) fois de plus de quantité de polluants que le gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

Par unité d'énergie produite.

2680

2675

PAR M. GLENN KELLY:

Par unité d'énergie, exactement.

2685 PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. C'est peut-être le moment, monsieur Louis Breton, d'avoir la présentation concernant l'approche fédérale en matière de pollution atmosphérique et en quoi ça pourrait favoriser l'utilisation de sources d'énergie plus maigre du point de vue de teneur carbonique?

2690

2695

PAR M. LOUIS BRETON:

Oui. Merci monsieur le Président, je vais céder ma place à un collègue, Alain Gosselin, qui est gestionnaire de la section Qualité de l'air Environnement Canada, à faire la présentation sur le nouveau projet de loi sur la qualité de l'air qui a été déposé au mois de novembre dernier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2700

PAR M. LOUIS BRETON:

Je voudrais profiter, j'ai déposé la présentation de monsieur Gosselin et également des documents qui accompagnent le projet de loi.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parfait. Bienvenue monsieur Gosselin. Alors on va faire ça rapidement et je vous invite à tenir compte, s'il y a des éléments dans la nouvelle loi qui favoriseraient les déplacements ou la substitution favorable des combustibles.

PAR M. ALAIN GOSSELIN:

2715

D'accord. Donc la présentation, dans le fond, donc l'approche du gouvernement fédéral en termes de pollution de l'air et de gestion des gaz à effet de serre est contenu dans ce qui a été déposé au mois d'octobre dont on parlait tout à l'heure, la Loi canadienne sur la qualité de l'air. Et l'avis d'intention qui l'accompagnait, d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements et autres mesures pour réduire les émissions atmosphériques, les émissions atmosphériques incluant les polluants de l'air traditionnels et les gaz à effet de serre.

2720

En gros, la loi canadienne, ce qui a été déposé, c'est un projet de loi qui a pour effet, dans l'objectif de renforcer la capacité du gouvernement fédéral de réglementer les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre et polluants, de modifier trois (3) lois existantes dont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur l'efficacité énergétique ainsi que la Loi sur les normes de consommation de carburants de véhicules automobiles.

2725

2730

Donc je vais me concentrer sur les modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, parce que ça concerne plus directement le projet ici. Donc grosso modo, c'est de fournir une approche intégrée, intégrée dans le sens national, uniforme, et aussi qui tient compte de toutes les émissions atmosphériques qui proviennent de sources similaires. Également, on parle d'adopter des normes de qualité de l'air et d'obliger les gouvernements, particulièrement le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement, à rapporter annuellement au public canadien les efforts qui ont été faits pour atteindre les objectifs fixés par ces normes.

2735

En particulier, ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on renforce la capacité existante dans la Loi canadienne de protection de l'environnement, conclure des accords d'équivalence en reconnaissant les régimes législatifs et réglementaires qui pourraient exister dans les provinces ou dans les territoires canadiens, pour éviter justement la duplication d'efforts, et on assouplit un peu ces dispositions-là, de façon à favoriser l'accord d'équivalence.

2740

2745

On arrive à la partie qui contient le plus, qui concerne plus des projets tels que Rabaska ou qui pourraient avoir le plus d'impact. On parle d'un avis d'intention qui a été publié en même temps que la Loi sur la qualité de l'air qui énonce l'intention du gouvernement d'établir par voie de réglementation des objectifs d'émissions atmosphériques pour des grands secteurs canadiens responsables de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre, incluant l'industrie pétrolière en aval, et ce large secteur pourrait inclure des projets tels qu'un port méthanier.

2750

Donc les mesures coordonnées qui touchent les différents polluants atmosphériques et émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, ainsi que des échéanciers qui seront établis de façon à maximiser et l'impact sur l'environnement et aussi à tenir compte des cycles d'investissements et de remplacement d'équipement dans les différents secteurs industriels.

Une autre particularité, c'est qu'on a aussi eu comme mot d'ordre, nous au ministère, d'établir des objectifs qui seront au moins aussi rigoureux que ceux en vigueur aux États-Unis ou dans d'autres pays qui possèdent, qui présentent la meilleure performance environnementale. Donc ce qu'on appelle en langage, "benchmarking", on va faire l'évaluation des autres juridictions pour voir en quoi on pourrait s'inspirer au Canada.

2760

Donc on touche un peu à une approche qui est étalée dans le temps, donc des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme. À court terme, on parle en particulier pour les gaz à effet de serre des objectifs qui sont fondés sur l'intensité des émissions, donc on parle en quantité de gaz à effet de serre émis par unité de production, pour évoluer graduellement sur un horizon de 2050 sur des objectifs qui seraient en termes, toujours pour les gaz à effet de serre, en termes de plafond absolu.

2765

Et on a mentionné abondamment dans les journaux les objectifs qui étaient des objectifs de quarante-cinq (45 %) à soixante-cinq pour cent (65 %) de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, par rapport au niveau de 2003.

2770

Pour un peu de contexte, ces objectifs-là ont été tirés d'un rapport publié par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, à laquelle on avait demandé d'établir des scénarios pour le Canada, pour réduire les gaz à effet de serre, tout en maintenant un niveau de compétitivité de nature à favoriser la meilleure qualité de vie au Canada, ainsi qu'un meilleur niveau de protection environnementale. Ils ont utilisé une méthode quand même qui est assez reconnue en se basant sur des scénarios d'implantation de technologies disponibles et démontrées.

2775

Donc scénarios d'implantation graduelle au Canada de technologies disponibles et démontrées, donc on ne tient pas compte là-dedans de la possibilité de nouvelles technologies qui ne seraient pas actuellement disponibles. Donc c'est la source un peu de ces objectifs-là.

2780

Ce qu'on a, à court terme, au niveau du gouvernement fédéral, c'est que présentement, actuellement à Ottawa au moment où on se parle, il y a des gens qui travaillent très intensément pour établir, pour ces différents secteurs là, des cibles, ce qu'on appelle, nous, un cadre réglementaire qui va être un peu une ébauche à haut niveau de ce que pourrait ressembler ce cadre réglementaire là. C'est cet ensemble de règlements.

2785

2790

Donc au niveau des objectifs, mais aussi au niveau des méthodes ou de flexibilité pour atteindre ces objectifs-là, et c'est là qu'on prend en termes des mesures incitatives qui pourraient amener, par exemple, une substitution de différents types de combustibles, carburants, vers des carburants ou des sources d'énergie qui pourraient être moins polluantes et moins génératrices de gaz à effet de serre.

2795

On parle en particulier de l'implantation, dépendamment de la faisabilité pour les secteurs et les polluants atmosphériques, d'un marché d'échanges de droit d'émission. Donc

c'est quelque chose dont on discute, qui a été utilisé abondamment dans d'autres pays, dans d'autres contextes, au niveau de polluants atmosphériques. C'est une approche qui est reconnue de façon internationale comme étant probablement la façon la plus efficace d'emmener des réductions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre à moindre coût et de façon la plus rapide.

2805

Donc c'est un peu via ces mécanismes de marché où on va attribuer des crédits d'émissions de gaz à effet de serre, qu'on va amener l'industrie à adopter des approches les plus faisables, les plus économiquement viables et les plus efficaces, qui pourraient inclure justement des substitutions de carburants, tel mazout lourd par gaz naturel, etc.

2810

On n'impose pas ou on ne favorise pas de voie, on laisse tout simplement le marché décider, et c'est une façon qui a été démontrée dans le passé, particulièrement aux États-Unis, dans les mécanismes d'échange en SO₂ mais aussi en oxyde d'azote, comme produisant les résultats de façon très efficace et tant pour l'économie que pour l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815

D'accord.

PAR M. ALAIN GOSSELIN:

2820

C'est juste pour indiquer pour le futur, au niveau des émissions atmosphériques et de proposer des scénarios un peu plus précis! On a demandé à la Table ronde nationale en environnement et économie de présenter des avis sur l'entente des objectifs à moyen et à long termes pour les polluants de l'air dont incluant SO_2 , NO_x , COV, particules et pour les différents secteurs industriels visés et aussi, de préciser un peu les scénarios permettant de réaliser les réductions dont on parlait tout à l'heure de quarante-cinq (45 %) à soixante-cinq (65 %) par rapport au niveau de 2003.

2825

Donc le gouvernement devrait être en mesure de mettre à profit ces avis pour s'assurer que les objectifs de règlement sur la qualité de l'air, visant les secteurs industriels dont on a parlé, viennent appuyer les objectifs à long terme et à court terme.

2830

Et bon, évidemment, comme c'est un avis qui est publié dans la Gazette officielle du Canada, il y a la possibilité pour tout le monde d'émettre des commentaires, donc un processus de consultation normale.

2835

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors merci beaucoup monsieur Gosselin et monsieur Breton.

Une petite question. Donc l'approche finalement favorisant la substitution favorable du point de vue émissions carboniques et autres, pollution atmosphérique, c'est par la création d'un marché de carbone à l'échelle pancanadienne?

PAR M. ALAIN GOSSELIN:

2845

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850

La question que je dois vous poser tout de suite est que ces marchés-là fonctionnent dans la mesure où il y a l'envergure d'échange, le volume d'échange. C'était le garant que le SO₂, le marché d'anhydride sulfureux a marché très bien aux États-Unis.

2855

Est-ce que l'économie canadienne va faire ça à l'intérieur du marché canadien ou ça va être conçu dans un cadre continental, et avons-nous les instruments d'établir le système d'échange des permis pour le marché de carbone à l'échelle nord-américaine, Canada-États-Unis et le Mexique? Qu'est-ce que vous faites pour ça, le gouvernement actuellement?

PAR M. ALAIN GOSSELIN:

2860

Le marché va être établi dans la zone géographique la plus efficace et la plus faisable. On a déjà eu des expériences pilotes concernant les échanges de droit d'émission de polluants atmosphériques au niveau international. Donc dans chaque cas et dépendamment du polluant, on va établir la bulle nécessaire.

2865

Présentement, je peux pas vous dire si on va le faire. C'est une chose qui est en évaluation, mais c'est certainement pas quelque chose qui est exclus.

2870

D'ailleurs à l'intérieur du Protocole de Kyoto, il y a déjà un marché international d'échanges de droit et de crédits d'émission.

2875

Il y a même des possibilités d'avoir des marchés bien définis dont par exemple le secteur de production d'électricité et d'avoir des participants externes via un système de compensation, des cas de participants qui ne feraient pas partie de ce marché par exemple des centrales thermiques ou des productions d'électricité, et qui auraient réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de façon démontrable, de participer à ces marchés-là en mettant en vente des crédits.

2880

Donc il y a beaucoup de flexibilité dans ce type de marché là, mais par contre, il faut prendre soin que le marché soit adapté au secteur industriel visé et au type de polluants qu'on veut réduire.

2885

Maintenant, en deux (2) mots, le projet proposé qui nous concerne ici, est-ce qu'Environnement Canada estime compatible avec la Stratégie du gouvernement que vous venez de présenter, facilitateur de l'atteinte de ces objectifs ou pas ou on peut pas dire?

PAR M. ALAIN GOSSELIN:

2890

On peut pas dire. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il pourrait y avoir un cadre réglementaire incluant ce type de projet là au Canada, il fait partie du grand secteur aval, mais c'est tout ce qu'on peut dire à l'heure actuelle.

2895 PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci monsieur Gosselin.

Alors votre deuxième question, monsieur Leroux.

2900

PAR M. MAURICE LEROUX:

Ah, je l'ai posée. C'était concernant, pour une quantité équivalente brûlée, quels sont les rejets.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est admirable, voilà! Merci beaucoup monsieur Leroux.

2910

On a demandé au ministère des Ressources naturelles de nous présenter, de préparer une présentation concernant le mode de consommation d'énergie au Québec, on va essayer de trouver un moment pour le faire cet après-midi, en enchaînant avec des participants.

2915

JEAN-YVES BISSON

PAR LE PRÉSIDENT:

2920

Alors j'invite monsieur Jean-Yves Bisson s'il vous plaît.

Bonjour monsieur.

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

2925

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Le dépôt récent du rapport de Cacouna m'a inspiré un nouveau questionnement! Vous allez me pardonner dans les citations peut-être dans la formulation de ma question.

2930

Ma question tout d'abord va s'adresser...

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous l'avez déjà lu? C'est étonnant! Vous l'avez déjà lu, le rapport Cacouna?

2935

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

En long et en large!

2940

Ma question va s'adresser au ministère de l'Environnement et des Richesses naturelles. Quelle position, quelle est la position du gouvernement, devrait-il n'y avoir qu'un seul projet et quels seront les critères déterminants pour favoriser l'un ou l'autre, et en quoi un ou l'autre est le meilleur projet?

2945

Là, je sais pas, je dis le ministère, c'est peut-être l'initiateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950

Je crois que ce serait plus approprié de diriger la question de ce côté, parce que monsieur Kelly, on sait sa position. Son projet est le mieux monté, le plus intéressant, bon.

D'abord monsieur Demers allez-y, et puis après monsieur Michon!

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2955

Donc si je comprends bien la question, vous voulez qu'on compare les projets?

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

2960

Non, pas la comparaison implicitement.

C'est que je voulais savoir, à quelque part, on a parlé à quelques reprises qu'on devrait avoir peut-être rien qu'un projet de port méthanier, dans un premier temps.

2965

Puis quels sont les critères que le gouvernement va utiliser pour faire le choix d'un ou l'autre des projets, puis en quoi un ou l'autre serait mieux face au ministère?

2970

Alors peut-être d'abord la question, est-ce que le Québec, pour ses besoins, le Québec pourrait supporter deux (2) projets de terminaux méthaniers? Et si on peut en retenir seulement un projet, ce serait selon quels critères.

D'abord vous et puis après, monsieur Michon.

2975

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

2980

Bien, je vous dirais que première des choses, il n'y a pas de critère préétabli. La Stratégie énergétique, comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, mentionne les ports méthaniers comme étant une solution à notre problématique, mais elle dit pas si ça en prend un (1), deux (2) ou trois (3) ou tout autre chiffre, ni par ailleurs de volume de gaz naturel liquéfié qui doit être importé.

2985

C'est le libre marché, c'est une question économique, une question de distance entre les différents ports méthaniers et les consommateurs, une question de distance aussi des sources d'approvisionnement de ces ports méthaniers là.

2990

Concernant les besoins du Québec tels quels, bien, comme ça a été évoqué à plusieurs reprises, grosso modo, la consommation québécoise est dans les six cents-six cent trente millions de pieds cubes (600 M pi³-630 M pi³) par jour, chacun des projets qui a été présenté devant le BAPE, soit celui de Cacouna et celui-ci, chacun des projets est un peu moins que la consommation moyenne québécoise. Par contre, en période hivernale, la consommation québécoise peut prendre les deux (2) volumes au complet.

2995

Il faut comprendre aussi que le marché de l'Ontario est énormément plus vaste que celui du Québec, le gaz naturel étant utilisé à beaucoup d'autres fins qu'au Québec, c'est-à-dire qu'au Québec, le chauffage résidentiel est très petit, tandis qu'en Ontario, c'est assez développé. Et il y a aussi un bon secteur de production d'électricité à partir du gaz naturel.

3000

Donc le marché est là. À la limite, si les deux (2) projets se réalisent, ce qui est quand même pas impossible, à ce moment-là ça va peut-être combler, je sais pas, peut-être une trentaine de pour cent du marché combiné Québec et Ontario.

PAR LE PRÉSIDENT:

3005

Monsieur Michon, avez-vous d'autre chose à ajouter?

PAR M. PIERRE MICHON:

3010

D'une part, je dirais que la justification du projet est un élément essentiel, à savoir si on peut accepter un (1) ou deux (2) projets au Québec, alors nécessairement, je m'en remets, on s'en remet au ministère des Ressources naturelles sur ce point.

3015

Mais indépendamment de ça, les projets sont analysés séparément au niveau de l'environnement et des impacts qu'ils peuvent produire.

Donc à la limite si un site devait être jugé inacceptable sur le point de vue de l'environnement, ça pourrait être une orientation au niveau de l'environnement. Indépendamment si un est favorisé par rapport à la justification ou s'il y a un seul site, si un seul projet qui devenait à être favorisé en raison de la justification, il est certain qu'il faudra aussi savoir à quel moment les décisions vont se prendre. Est-ce que le gouvernement va décider de s'en remettre à une décision concomitante ou décalée, si on veut, dans le temps!

Alors c'est un peu difficile pour moi de dire quelle orientation pourra prendre pour les deux (2) projets. Moi, je travaille sur un des deux (2) projets seulement.

3025

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Je veux pas rater l'occasion, monsieur Bisson – oui, allez-y!

3030

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

Oui, le questionnement, quand je parlais des critères, je suggérais toutes sortes de choses, dans le sens qu'on fait des travaux, entre autres au niveau du BAPE, pour les tracés de gazoduc, ainsi de suite, ainsi de suite, est-ce que ça fait partie des critères que le gouvernement va prendre en compte?

3035

Entre autres, est-ce qu'on va prioriser un port méthanier qui va alimenter le Québec ou un port méthanier qui est destiné à l'exportation?

3040

Au niveau du gouvernement, est-ce que c'est des critères qu'on va prendre en compte?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michon.

3045

PAR M. PIERRE MICHON:

Je dirais oui...

On en tiendra compte, c'est ça?

PAR M. PIERRE MICHON:

3055

Sincèrement, j'ai l'impression qu'on pourrait favoriser effectivement un marché au Québec, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060

Mais vous voulez pas préjuger?

PAR M. PIERRE MICHON:

3065

Ou en Ontario. Mais je peux pas présumer effectivement de la décision du gouvernement là-dessus. Ça demeure une opinion, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070

3075

3080

Mais j'aimerais, à cet égard, j'aimerais poser une question à monsieur Kelly.

Savez-vous si la desserte actuelle en matière de distribution gazière, est-ce que le réseau actuel pourrait supporter deux (2) terminaux, côté Québec, nord-est américain, Ontario?

PAR M. GLENN KELLY:

Le réseau, je vais parler du réseau de transport qui se termine présentement à Saint-Nicolas, tel que je l'ai présenté l'autre jour.

Le réseau de transport appartenant à gazoduc TQM peut supporter avec certaines modifications mineures la quantité de gaz d'un terminal.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085

Et pas deux (2)?

PAR M. GLENN KELLY:

3090

Mais pas deux (2). Présentement, ce réseau transporte du gaz provenant de l'ouest vers l'est, et on changerait le flux gazier pour transporter cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour de l'est vers l'ouest. Cela demanderait de doubler le gazoduc sous le fleuve

qui passe déjà dans un tunnel et de chaque côté, et l'ajout de trois (3) postes de compression sur la ligne s'en allant vers Montréal.

3095

Pour deux (2) terminaux, c'est essentiellement le doublement de la ligne à partir de Québec jusqu'à la frontière Montréal et la frontière du Québec et de l'Ontario.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

Ça répond à la question.

3105

Je peux pas résister à la tentation de poser la question! Hier, une participante a évoqué le fait que le projet Cacouna, on dit, on conclut certaines choses par rapport à l'adéquation du site choisi concernant le profil de vent, etc., question exactement le contraire de l'analyse que le projet Rabaska fait.

Les uns rejettent le site de l'autre, exactement pour des considérations contraires en matière de mesurage de vent et sécurité de navigation.

3110

Quand vous avez deux (2) projets qui disent ça, qu'est-ce que vous faites, vous allez mesurer vous-même le vent?

PAR M. PIERRE MICHON:

3115

Moi, non, je vous dirais tout de suite – bien les informations existent dans les stations. À la limite, nos ingénieurs peuvent s'y référer aussi, mais je dirais que l'opinion au niveau, je dirais économique, est peut-être un argument que le promoteur peut utiliser. C'est pas nécessairement sur lequel nous on se baserait.

3120

Si les conditions, dans le cas, je parlerai pas pour les notions de navigation, mais pour par exemple les conceptions de quai, on pourrait, nous, tout à fait déterminer que même les deux (2) sites pourraient être acceptables sur une base de conception comme telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125

D'accord, parfait.

Monsieur Bisson, votre deuxième question.

3130

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

J'aimerais bien, peut-être que le promoteur, excusez-moi, je sais que vous avez dit tout à l'heure qu'il pouvait être tendancieux, j'aimerais bien entendre quand même qu'est-ce qu'il a à 3135

me dire comparativement justement sur les différences majeures. On parlait de l'exportation, ça, ça ressortait très bien...

PAR LE PRÉSIDENT:

Les tendances majeures entre?

3140

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

Entre les deux (2) projets. Parce qu'on a parlé de l'exportation dans le cas de Cacouna, puis on a parlé du réseau du Québec et puis de l'Ontario pour Rabaska.

3145

J'aimerais peut-être que monsieur Kelly me donne les atouts, lui, qu'il aurait là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

3150

Vous cherchez des atouts auprès de monsieur Kelly?

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

Bien écoutez, face au projet.

3155

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3160 PAR M. JEAN-YVES BISSON:

On parlait tout à l'heure, vous m'avez laissé entendre tout à l'heure qu'il y avait un côté tendancieux, j'aimerais l'entendre.

3165 | PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, allez-y avec la réponse.

PAR M. GLENN KELLY:

3170

Monsieur le Président, je vais parler de la chaîne GNL et non pas centré sur le terminal méthanier. Je vais commencer avec le terminal comme tel, et je vais parler de Rabaska.

On revient encore une fois à la justification, on vise à remplacer une partie du gaz 3175 naturel provenant de l'Ouest canadien, gaz naturel qui arrive par gazoduc, vingt-quatre (24) heures pour jour, trois cent soixante-cinq (365) jours par année. On veut remplacer cet approvisionnement avec un navire qui arrive une fois tous les six (6) jours.

Donc le terminal méthanier comme tel, le port méthanier doit être d'une fiabilité équivalente à l'approvisionnement en gaz naturel qui provient de l'Ouest canadien.

Pour atteindre cette fiabilité, je dirais qu'il y a peu de différence au niveau technique entre le projet Cacouna et le projet Rabaska, en termes de l'équipement; c'est deux (2) réservoirs d'équipement de regazéification, il y a certaines différences techniques, mais rien d'extrêmement majeur.

La fiabilité du terminal, elle est assurée par le maillon maritime. C'est l'accès maritime au terminal. Je dirais que là, il y a une différence importante.

Le terminal aussi doit être relié à un marché et doit aussi avoir un marché. Si on regarde, je me limite au projet Rabaska, deux (2) distributeurs gaziers canadiens, deux (2) des plus importants au Canada et dans le nord-est de l'Amérique, soit Enbridge et Gaz Métro se sont commis d'acheter soixante pour cent (60 %) de la capacité de production du terminal de Rabaska.

Donc terminal fiable, accès fiable surtout en période hivernale, compte tenu qu'on est une zone de chauffe hivernale où ce que la demande double presque.

Accès au marché par un gazoduc, le projet Rabaska inclut non seulement le terminal méthanier dans son évaluation environnementale, mais aussi le gazoduc, pour présenter le projet en totalité et avoir une décision, soit acceptation ou rejet du projet, mais sur un projet total.

Finalement, l'approvisionnement qui est l'autre bout de la chaîne GNL, je vous rappelle que Gaz de France est un partenaire dans le projet. Comme je disais hier, Gaz de France peut être un des fournisseurs, nous avons à Rabaska des discussions très avancées avec plusieurs fournisseurs mondiaux dont Gaz de France et dont Gazprom, les Russes.

Donc je dirais, sur la chaîne GNL en totalité, je crois qu'on remplit tous les maillons pour avoir un projet solide.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

3215

3180

3185

3190

3195

3200

3205

3210

Béliveau Proulx

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

Deuxième question, monsieur le Président. Plus tôt en séance, je suis pas sûr si j'ai entendu les bons chiffres, il y a quelqu'un précédemment qui a demandé la comparaison, comment est-ce qu'on aurait besoin d'éoliennes pour produire énergétiquement parlant la même capacité que le projet Rabaska, j'ai compris quelque chose comme dix mille (10 000) au départ qui marchaient au tiers?

PAR LE PRÉSIDENT:

3225

3220

La question a été posée et répondue, on va la reprendre rapidement, monsieur Richard.

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

3230

Juste parce que j'étais pas sûr des chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Pour la capacité équivalente thermique, ça représente combien?

3235

3240

PAR M. RONALD RICHARD:

OK. Cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) par jour, c'est la règle cinq (5) pour un (1), ça équivaudrait à peu près à deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW). Si on voulait faire produire l'équivalent de ça par des éoliennes, à un point cinq mégawatt (1,5 MW) chacune, ça en prendrait environ seize cents (1600). Mais elles ne fonctionnent que le tiers du temps, donc il faut multiplier par trois (3), donc on arrive à près de cinq mille (5000) éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245

D'accord.

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

3250

Ma question est, monsieur le Président, si jamais on prenait le site sollicité ou en tout cas qui est prévu pour le site Rabaska, est-ce que l'ensemble des éoliennes, est-ce que je ne m'abuse, cinq mille (5000) éoliennes...

PAR LE PRÉSIDENT:

3255

À un mégawatt et demi (1 ½ MW) chaque.

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

3260

Pour faire la somme, est-ce que ces éoliennes-là, l'espace serait suffisant ici en face ou à Beaumont...

PAR LE PRÉSIDENT:

3265

Vous voulez dire, si on peut déployer les cinq mille (5000) ici à Lévis?

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

3270

Les cinq mille (5000) ici et à Lévis, et qu'est-ce que les gens de l'île d'Orléans en penserait de ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3275

D'accord. Je crois que la question, je peux pas demander la question aux citoyens de l'île d'Orléans.

Le déploiement de cinq mille (5000) éoliennes, il y a quelqu'un, je mentionnais tout à l'heure l'affectation du sol, rapidement, est-ce que dans la salle, en moyenne, allez-y monsieur Breton!

3280

PAR M. LOUIS BRETON:

3285

Oui, pour avoir travaillé sur quelques projets d'éoliennes dans le cadre d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques, généralement, l'emprunte est d'à peu près d'un demi-hectare (½ ha) par éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3290

Alors cinq mille (5000) éoliennes, ça fait deux mille cinq cents hectares (2500 ha). Alors vous avez la réponse.

PAR M. JEAN-YVES BISSON:

Merci monsieur le Président.

3295

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie monsieur Bisson.

3300

JEAN BOISVERT

PAR LE PRÉSIDENT:

3305 Alors j'invite monsieur Jean Boisvert s'il vous plaît.

Je profite de quelques instants pour vous dire, parfois la Commission pose des questions, une question qui semble, qui semble être favorable aux opposants du projet, et tantôt, la question semble être favorable au projet, c'est dans notre travail de faire ça, on a besoin de cet éclairage. Il faut pas présumer ou anticiper des orientations éventuelles à partir des lectures des questions et d'autres lectures de questions, d'accord!

Allez-y, on vous écoute, monsieur Boisvert.

PAR M. JEAN BOISVERT:

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

3325

3310

3315

Bonsoir.

PAR M. JEAN BOISVERT:

Moi, ma question, c'est quels ont été et quels sont actuellement les efforts réalisés par le gouvernement du Québec et du Canada pour informer les Québécois sur les propriétés et la valeur du gaz naturel comme source d'énergie?

PAR LE PRÉSIDENT:

3330

Je vais envoyer la question d'abord au gouvernement fédéral. Est-ce qu'on a un représentant fédéral du ministère des Ressources naturelles?

Oui, bonsoir monsieur, en vous invitant à vous identifier s'il vous plaît.

3335

3340

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

Bonjour monsieur le Président, Livain Michaud avec Ressources naturelles Canada. Il existe de la documentation au niveau fédéral, mais Ressources naturelles Canada a deux (2) documents qui seraient pertinents pour monsieur Boisvert.

Un premier, ça s'appelle "Le gaz naturel canadien, revue de 2004 et perspectives jusqu'en 2020". Ce document-là existe sur le site Web de Ressources naturelles Canada.

3345

On va le déposer et on va identifier le lien pour les participants à l'audience sur le site.

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

3350

OK. Ce document-là, ne reflète pas nécessairement les opinions de Ressources naturelles Canada, mais c'est de l'information qui vient de d'autres sources dont l'Office national de l'énergie, certains consultants et un organisme des États-Unis qui s'appelle Energy Information Agency. Donc ça donne un peu une fourchette sur un peu tous les aspects du gaz naturel au Canada.

3355

Il y a un nouveau document ici qui vient de sortir, ça s'appelle "Perspectives énergétiques du Canada, scénario de référence 2006". Ce rapport offre une perspective de référence pour l'offre et la demande canadiennes en énergie jusqu'en 2020 et brosse un tableau de l'avenir énergétique du Canada.

3360

Donc Ressources naturelles Canada a consulté les provinces et les territoires, afin d'établir un certain consensus général sur les principales hypothèses économiques de base de ces perspectives.

3365

Donc c'est pas des prévisions, c'est ce qui pourrait, c'est un scénario qui pourrait se passer d'ici 2020.

PAR LE PRÉSIDENT:

3370

D'accord, très bien. Alors on tiendra compte de ces deux (2) documents, ils sont déposés.

Merci beaucoup monsieur.

3375

Monsieur Demers, avez-vous quelque chose à ajouter côté Québec?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

Pas vraiment, monsieur le Président.

3380

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Alors voici monsieur Boisvert, allez-y avec votre deuxième question.

3385 PAR M. JEAN BOISVERT:

Quelle est l'attitude et la réceptivité des autres provinces du Canada face au gaz naturel?

PAR LE PRÉSIDENT:

3390

3395

3400

3405

On va envoyer la question à monsieur Michaud encore une fois, côté Ressources naturelles.

Comment le gaz naturel est vu, est utilisé dans les autres provinces canadiennes, rapidement?

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

Vraiment, Ressources naturelles ne pourrait pas répondre à cette question-là, c'est du ressort des provinces vraiment. C'est une responsabilité provinciale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous n'avez pas un profil, vous n'avez pas des conclusions propres à vous, à partir de l'observation du mode d'usage en général, à travers le Canada?

Je respecte évidemment si vous n'avez rien à dire à propos de la question.

3410 PAR M. LIVAIN MICHAUD:

Je ne pense pas que je pourrais répondre tout de suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415

D'accord, très bien, merci.

Alors voilà monsieur Boisvert.

3420 PAR M. JEAN BOISVERT:

Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3425

Je vous en prie, merci.

PAR M. GLENN KELLY:

3430

Monsieur le Président, nous avons quelques chiffres pour les autres provinces, si ça peut intéresser la Commission!

PAR LE PRÉSIDENT:

3435

Ah, si c'est utile, rapidement, allez-y!

C'est dans l'étude d'impact ou c'est une information supplémentaire?

PAR M. GLENN KELLY:

3440

Donc en partant par le Québec, le gaz naturel qui présente quatorze pour cent (14 %) du bilan énergétique, on l'a déjà vu à plusieurs reprises. En Ontario, le gaz naturel représente trente-quatre pour cent (34 %) du bilan énergétique.

3445

Et au Canada, le gaz naturel représente trente-quatre pour cent (34 %) du bilan énergétique. Donc c'est l'Ontario, le Québec et le Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450

D'accord, merci beaucoup.

SÉBASTIEN LAPOINTE

3455

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Sébastien Lapointe.

3460 PAR M. SÉBASTIEN LAPOINTE:

Bonjour. Ma première question, ce serait: la croissance des véhicules roulant au gaz naturel versus ceux à l'essence, est-elle une bonne chose pour l'environnement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Michon, est-ce que le bilan d'émissions en termes de gaz carbonique et de polluants atmosphériques véritables entre une voiture mue par le gaz naturel et une autre par l'essence ordinaire, leur bilan global en termes de l'empreinte carbonique et pollution?

3470

PAR M. PIERRE MICHON:

Je vais fouiller pour vous obtenir l'information.

3475 PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Demers, avez-vous une réponse?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

3480

3485

Bien, je vous dirais intuitivement que la combustion au gaz naturel est beaucoup plus propre, si on peut dire, que la combustion de tout autre hydrocarbure incluant l'essence, l'essence étant composée d'une multitude de composés organiques, peut-être plus de cent (100) composés organiques de différentes longueurs de chaînes de carbone, donc je vous dirais que la pollution émise par un véhicule au gaz naturel est certainement moindre.

Mais j'ai pas de chiffres à vous fournir par contre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3490

Monsieur Arbour, avez-vous quelque chose à ajouter par rapport à ça?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3495

3500

Bien, simplement mentionner qu'effectivement, il y a moins de dégagement de polluants qui est associé à la combustion de l'essence, par rapport à celle du gaz naturel.

Donc c'est reconnu qu'il y a quand même un bénéfice au niveau santé notamment.

PAR LE PRÉSIDENT:

Favorable au gaz naturel comparativement à l'essence?

PAR M. SIMON ARBOUR:

3505

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 Que ce soit des sources de combustion stationnaires ou aux véhicules?

PAR M. SIMON ARBOUR:

Par rapport aux véhicules, là, par rapport à ça, je pourrais malheureusement pas vous répondre. C'est parce que j'ai pas de données nécessairement pour me baser au niveau de quelles sont les émissions, par exemple, associées à un véhicule.

Il faut aussi considérer toute la chaîne de production dans le bilan des émissions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Élisabeth Boivin de Santé Canada est avec nous?

Avez-vous quelque chose à ajouter à propos de la question?

3525

3515

3520

PAR Mme ÉLISABETH BOIVIN:

Bonjour. Pas spécifiquement au sujet de cette question-là, donc c'est pas non plus au niveau des véhicules à gaz naturel, s'il y a vraiment un potentiel important à ce sujet-là.

3530

Par contre, j'aimerais ça revenir sur la question du logiciel AQBAT, il semblerait qu'il en a été question hier, et j'en parlais avec Simon Arbour plus tôt. C'est un logiciel que Santé Canada a développé et qui, en fait, sa vocation, c'est pour voir les effets bénéfiques à la santé au niveau de politiques, donc que le gouvernement canadien pourrait mettre en place et voir les effets bénéfiques à la santé. Mais c'est développé pour une échelle macro, donc c'est très difficile...

PAR LE PRÉSIDENT:

3540

3535

De façonner ça à la taille d'un projet?

PAR Mme ÉLISABETH BOIVIN:

3545

C'est ça. Très difficile de voir ça à la taille d'un projet. Je crois qu'il y a treize (13) villes, treize (13) grandes villes canadiennes qui sont dans la base de données, mais ça, je pourrais transmettre l'information.

3550

Donc c'est plus dans un point de vue de politiques. Malheureusement pour le moment, éventuellement peut-être qu'il y aura moyen de réduire les échelles et de voir les impacts plus localement.

3555

Une petite question! Avez-vous toutes les données nécessaires, la banque de données nécessaires à faire démarrer le système, les facteurs de correspondance entre santé-coûts-mesures?

PAR Mme ÉLISABETH BOIVIN:

3560

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez une banque de données pour ça?

3565

PAR Mme ÉLISABETH BOIVIN:

Oui. Pour ces villes-là, ces grandes villes canadiennes là, et ça vient tout juste, à l'automne, d'être lancé.

3570

Et je sais qu'il y a plusieurs DSP au Québec qui ont même reçu à certains moments de la formation, mais c'est vraiment quelque chose qui est en développement actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3575

Comme la question a été évoquée hier, la Commission recevra très bien l'information que vous jugerez pertinente.

PAR Mme ÉLISABETH BOIVIN:

3580

Oui, sûrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Merci.

Alors allez-y, monsieur Lapointe, avec votre deuxième question!

PAR M. SÉBASTIEN LAPOINTE:

3590

D'accord. Ma deuxième question: quelle est la meilleure énergie entre l'électricité et le gaz naturel pour le chauffage, tant au niveau résidentiel, commercial ou industriel, dans des conditions de froid prononcé ou extrême?

3595

PAR LE PRÉSIDENT:

On revient toujours à la question que j'appelle la subsidiarité énergétique.

3600

Est-ce que, monsieur Richard, rapidement, on a touché la question, quelle forme d'énergie serait plus appropriée pour le chauffage de l'espace?

PAR M. RONALD RICHARD:

3605

Je peux pas rien rajouter sur ce que j'ai dit tout à l'heure, les pourcentages, si c'était fait à partir de centrales au gaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3610

PAR M. SÉBASTIEN LAPOINTE:

Et au niveau de la température, que ce soit un froid extrême, est-ce que ça pourrait changer?

3615

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le degré de froid affecte la valeur de l'analyse?

3620

PAR M. RONALD RICHARD:

Quand il fait très froid, c'est là que les formes d'énergie sont le plus sollicitées. Si on regarde Gaz Métro, on parlait une journée d'été, c'est à peu près trois cents millions de pieds cubes (300 M pi³) par jour, puis l'hiver, c'est plus que trois (3) fois ça. Donc c'est sûr qu'aux périodes de pointe, et c'est la même chose pour l'hydroélectricité.

3625

Donc il y a toujours une prime.

PAR LE PRÉSIDENT:

3630

Non, mais la question était, par période de grand froid, est-ce que le grand froid favorise l'utilisation d'une forme par rapport à l'autre?

3635

Ou militerait en faveur de l'utilisation d'une forme par rapport à l'autre?

PAR M. GAÉTAN DEMERS:

Je vous dirais, monsieur le Président, toute forme d'énergie peut fournir la quantité, une bonne quantité de chaleur. Mais le gaz naturel est effectivement une forme d'énergie qui est très utilisée pour le chauffage, parce qu'il est très efficace pour le chauffage.

L'inconvénient de l'électricité, bien, c'est qu'effectivement, ça oblige à avoir une très très grande capacité de production d'électricité pour les périodes de pointe de chauffage.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

Alors merci beaucoup monsieur Lapointe.

3650

3640

3645

PAR M. SÉBASTIEN LAPOINTE:

Merci.

3655

MARIO ROCHETTE

PAR LE PRÉSIDENT:

3660

3665

On va prendre monsieur Mario Rochette s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Rochette. Allez-y avec vos deux (2) questions.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

Question très simple! Qu'est-ce qui garantit à Rabaska qu'il pourra avoir des clients au Québec et en Ontario?

3670 PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Kelly, rapidement.

PAR M. GLENN KELLY:

3675

Il y a un marché, le Québec et l'Ontario, six (6) fois la taille de la capacité de Rabaska. Déjà deux (2) des distributeurs gaziers qui desservent ce territoire, Enbridge et Gaz Métropolitain se sont commis pour prendre soixante pour cent (60 %) de la capacité. Donc la taille du marché est déjà là.

3680

Deux (2) des acteurs très importants dans le marché se sont commis à prendre soixante pour cent (60 %) de la capacité du terminal.

3685

Et pour l'autre quarante pour cent (40 %), le restant du marché est de loin suffisant pour placer ce gaz. On va trouver des utilisateurs, soit institutionnels ou industriels qui, au lieu d'acheter leur gaz dans l'Ouest canadien, pourront l'acheter ou faire jouer la compétition du producteur de l'Ouest canadien versus le gaz provenant de Rabaska, et d'avoir un choix énergétique, faire jouer la compétition gaz sur gaz, et ensuite acheter son gaz soit de son fournisseur historique ou soit du gaz provenant de Rabaska.

3690

Mais le marché, la taille du marché, elle est déjà là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3695

D'accord. Monsieur Rochette, votre deuxième question?

PAR M. MARIO ROCHETTE:

3700

Ça va bien. Deuxième! Concernant l'émission des GES et le bilan énergétique que Rabaska a présenté, cela prendrait combien de clients industriels à convertir, soit du mazout ou encore du charbon, vers le gaz naturel, pour avoir un bilan positif?

PAR LE PRÉSIDENT:

3705

Allez-y, monsieur Kelly. Ça dépend, j'imagine de toute consommation des clients potentiels.

PAR M. GLENN KELLY:

3710

Oui monsieur le Président, si on revient, si vous me permettez de reprojeter le bilan. Pour avoir un bilan positif qui est la deuxième barre, si on regarde le Québec, ça représente cinq (5) ou six (6) clients majeurs industriels qui ont été perdus dans le passé; s'ils reviennent au gaz naturel, on passerait du cent vingt-cinq mille tonnes (125 000 t) d'effet net au Québec, d'émission nette, à un moins trois cent cinquante mille tonnes (-350 000 t). Donc c'est cinq (5) ou six (6) gros clients industriels.

3715

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. MARIO ROCHETTE:

Ça complète mes questions.

3725 PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Rochette.

Monsieur Waaub a une question, allez-y.

3730

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

C'est une question pour le ministère des Ressources naturelles, monsieur Demers. En fait, qu'est-ce que le ministère, peut-être avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, entend faire justement pour un marché qui a six (6) fois la taille de Rabaska et qui n'a qu'une fois la possibilité d'emmener le gaz en transport?

PAR LE PRÉSIDENT:

3740

3745

3735

Une fois étant un seul projet?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

C'est ça. C'est parce qu'on a dit que la capacité de transport ne prenait qu'un seul projet, et monsieur Kelly dit que le marché est six (6) fois potentiel. Donc on est sous-équipé en transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750

En distribution.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Le transport du gaz.

3755

PAR M. RONALD RICHARD:

Présentement entre Québec et Montréal, il y a un tuyau de vingt-quatre pouces (24 po) qui est bon pour, ça dépend – le gaz naturel, ce qui arrive, c'est que vu qu'il est sous forme gazeuse, il suffit de rajouter de la compression, puis on peut augmenter beaucoup la capacité d'un tuyau d'un diamètre donné. À un moment donné, ce qui arrive, c'est qu'il arrive un chiffre d'équilibre à un moment donné, quand on monte la compression, parce que ça coûte cher.

Dans l'Ouest, c'est des compresseurs au gaz naturel, ils consomment le gaz naturel pour le pousser.

3765

Ça, c'est une affaire qui n'a pas été mentionnée à date. Faire venir le gaz naturel de l'Ouest, ça prend entre cinq (5 %) et six pour cent (6 %) qui se fait consommer par les compresseurs en l'emmenant ici.

3770

Donc à un moment donné, il y a un équilibre entre payer encore plus de compression ou tout simplement doubler, mettre un deuxième tuyau à côté.

3775

Je crois que s'il y avait un milliard de pieds cubes (1 G pi³) par jour, là, ça dépasserait justement le calcul d'ajout de compression. Probablement qu'il faudrait doubler le tuyau entre Québec et Montréal ou une partie du moins près des compresseurs. Mais ça se fait. C'est tout simplement que c'est des coûts, on parle de coûts peut-être, certainement plusieurs centaines de millions de dollars pour augmenter la capacité du tuyau. Mais ça se fait.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

3780

Et quel délai?

PAR M. RONALD RICHARD:

3785

Au Canada, d'habitude, c'est un délai d'environ trois (3) ans entre lancer un projet pour augmenter la capacité et la mise en service. Au Québec, excusez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3790

Merci monsieur Richard.

JACQUES DEMERS

3795

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jacques Demers.

3800

PAR M. JACQUES DEMERS:

Monsieur le Président, permettez que je me présente à l'instar de mon collègue tout à l'heure, monsieur L'Homme!

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Demers.

PAR M. JACQUES DEMERS:

3810

Tout comme lui, je suis citoyen de Lévis, secteur Saint-Nicolas. Tout comme lui également, je suis retraité. Toujours comme lui, je suis consultant et encore comme lui, j'ai été sous-ministre au ministère du Tourisme.

3815

Ma question porte sur les revenus énergétiques. Dans le cadre d'une étude qu'on a réalisée sur le projet Rabaska, j'ai eu l'occasion d'échanger avec un groupe de recherche de l'université, et ces gens-là m'ont indiqué que le partage des parts entre les trois (3) partenaires qui forment le consortium Rabaska était le suivant! Quarante pour cent (40 %) Gaz de France, trente pour cent (30 %) Enbridge Saskatchewan et trente pour cent (30 %) Gaz Métro.

3820

Curieux, je leur ai demandé où ils avaient obtenu cette information, on m'a dit, directement de Rabaska.

3825

Ma question est la suivante, et je vais les poser les deux (2) de suite, parce l'une est corollaire de l'autre. Est-ce que l'information qu'on m'a transmise est exacte? Et si oui, dois-je conclure que soixante-dix pour cent (70 %) des profits de Rabaska vont quitter le Québec, contribuant ainsi à notre déficit de la balance commerciale?

PAR LE PRÉSIDENT:

3830

Monsieur Demers, la question n'est pas tout à fait collée au sujet du thème.

PAR M. JACQUES DEMERS:

3835

Ça concerne un peu le marché.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le contexte de projet étant évoqué en partie, allez-y, monsieur Kelly, rapidement.

3840

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président...

3845

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce sont deux (2) questions, est-ce vrai, et si oui!

PAR M. GLENN KELLY:

3850

Pour la première, c'est un tiers-un tiers ($\frac{1}{3}$ - $\frac{1}{3}$), donc l'information n'est pas correcte.

3855

Et concernant ce qu'on appelle la fuite des profits, Enbridge, c'est une société canadienne; Gaz Métro, société québécoise. Il faut pas oublier qu'avant qu'on génère des profits, on doit y investir huit cent quarante millions de dollars (840 M\$) et donc il va y avoir un apport de capitaux étrangers, notamment l'apport de Gaz de France qui va être investi au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

Très bien.

PAR M. JACQUES DEMERS:

3865

Ça va, ça répond à mes questions. Je vais donner la chance à d'autres collègues.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien!

3870

LISE THIBAULT

3875

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lise Thibault.

PAR Mme LISE THIBAULT:

3880

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3885

3890

Madame Thibault.

PAR Mme LISE THIBAULT:

Monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Je vais avoir besoin d'une image vidéo qui s'en vient, ce sera pas long! Pas vidéo, mais informatique.

Alors je vais vous présenter ce que je voudrais avoir à l'écran. Alors c'est dans le tome 2, annexe G, page 93, c'est une carte géographique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3895

Est-ce que ça a rapport avec le contexte énergétique?

PAR Mme LISE THIBAULT:

3900

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

3905

PAR Mme LISE THIBAULT:

Mes deux (2) questions ont rapport, mes deux (2) questions, je les ai minutées, je suis en bas d'une minute pour les deux (2). J'ai pas de commentaire ni opinion!

3910

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, allez-y avec plaisir, madame.

3915

PAR Mme LISE THIBAULT:

Alors ma question porte sur cette affirmation des promoteurs selon laquelle Rabaska serait pour le Québec une plus grande sécurité d'approvisionnement. Ça, c'est dans l'aperçu de l'étude d'impact distribué au public à l'hiver 2006.

3920

Sur la carte, on voit l'apport potentiel de Rabaska en bleu au niveau du Québec dans le fleuve, la diminution de débit dans le pipeline qui vient de l'Alberta vers l'Ontario et le Québec et l'augmentation de débit vers les États-Unis en gris, à partir de l'Alberta et à partir du pipeline, tout le long du pipeline qui nous approvisionne actuellement.

3925

Alors la mise en contexte! Sur l'écran, on peut voir que Rabaska permettrait une augmentation substantielle de nos exportations vers les États-Unis et ce, à même notre approvisionnement actuel. Le Canada exporte déjà actuellement soixante-cinq pour cent (65 %) de sa production gazière vers les États-Unis.

3930

Sans relire le texte de l'ALENA qui nous a été présenté la semaine dernière, celui-ci stipule que toute importation s'ajoute à notre approvisionnement en gaz naturel et que la proportion de notre approvisionnement en gaz naturel exporté vers les États-Unis ne peut être

3935

réapproprié par le Canada, même en cas de pénurie, donc même aux dépens des utilisateurs canadiens et québécois naturellement.

3940

Dans ce contexte, on doit aussi tenir compte du fait que la très grande majorité des pays producteurs de gaz naturel de qui l'approvisionnement du Québec devrait dorénavant dépendre advenant Rabaska sont des pays à la stabilité géographique et politique très précaire, comme la Russie via l'Algérie ou non, l'Iran, le Nigeria, etc.

Dans la limite de ce contexte, soit l'expédition d'une grande partie de notre

3945

- 2, le contexte de l'ALENA;
- 3, dans le cadre de cette nouvelle dépendance dorénavant exclusive du Québec envers des pays instables...

approvisionnement actuel vers les États-Unis sans espoir de retour advenant Rabaska;

3950

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est déjà dit!

PAR Mme LISE THIBAULT:

3955

Oui, j'ai fini. Ma question! Je me suis trompée de feuille. J'avais résumé, j'ai pris la mauvaise, je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960

Ça va, allez-y.

PAR Mme LISE THIBAULT:

3965

Je demande de bien vouloir expliquer de quelle façon on peut prévoir une amélioration de la sécurité. Je demande si on ne favorise pas plutôt la sécurité d'approvisionnement des États-Unis et est-ce qu'on ne menace pas plutôt la sécurité d'approvisionnement du Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

3970

Monsieur Kelly avait déjà dit qu'il prévoit aucune vente aux États-Unis, mais allez-y, monsieur Kelly, vous avez entendu la question.

PAR Mme LISE THIBAULT:

3975

La carte est là, ça vient de l'étude d'impact.

PAR M. GLENN KELLY:

3980

La carte démontre essentiellement ce qu'on a dans l'étude d'impact, c'est-à-dire que le cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) de gaz naturel arrivant par le terminal de Rabaska déplacera cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) qui arrivent de l'Ouest canadien qui va trouver d'autres marchés.

3985

Une partie du cinq cents millions (500 M pi³) va aller au Québec, puis une partie va aller en Ontario.

3990

Je vous rappelle que Rabaska ne vise pas à faire l'inverse de la situation d'aujourd'hui: c'est d'être totalement dépendant d'une source provenant de l'est versus, aujourd'hui, étant totalement dépendant d'une source provenant de l'ouest. Donc il va continuer à y avoir du gaz naturel provenant de l'Ouest canadien, agrémenté avec un gaz venant d'ailleurs.

3995

En ce qui concerne, donc ce n'est pas une augmentation de la sécurité d'approvisionnement des Américains, c'est l'augmentation de la sécurité d'approvisionnement des Québécois en gaz naturel telle que déjà, je dirais, reconnue par les deux (2) gouvernements précédents dans les deux (2) politiques énergétiques, soit celle de 96 ou celle de 2006.

4000

Maintenant, sur la stabilité des pays exportateurs du GNL, je vous rappelle une couple de données ou de faits! Le Japon qui importe la totalité ou quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de son gaz naturel qui arrive par navire et la France qui se fait alimenter à la hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) de ses besoins en gaz naturel provenant de l'Algérie, entre autres de l'Égypte, et depuis plus de vingt-cinq (25) ans maintenant, qui se sont avérés des fournisseurs très stables et fiables.

4005

PAR LE PRÉSIDENT:

4010

Mais il y a quand même une question que madame Thibault touche, qui a été touchée par monsieur Patrick Bacon la semaine dernière, concernant le contexte tel que compris par les citoyens de l'ALENA où il y a effectivement en pratique un marché d'énergie intégré et un marché intégré, ça veut dire le marché intégré à l'échelle continentale partage les bonheurs d'excès mais aussi les peines des pénuries, de façon à l'échelle continentale.

4015

Comment est-ce que vous comptez contribuer, comme le projet Rabaska qui pourrait être à l'abri de la règle d'intégration continentale avec tout ce que ça implique? On revient à ça souvent, et j'aimerais que la question soit traitée.

PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, je tente de trouver un acétate!

4020

Il faut remettre en contexte, monsieur le Président, la situation actuelle en termes de production de gaz naturel, tant au Canada qu'aux États-Unis. Oui, il y a eu augmentation d'exportation à partir du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien vers les États-Unis, mais il y a eu aussi beaucoup de nouvelles productions ajoutées. Le Midwest qu'on voit ici en rouge et ce qu'on appellerait le golfe profond, le golfe du Mexique en eau profonde.

4025

Donc concernant l'ALENA, c'est quelque chose qu'on va aller revoir en détail, mais ça serait, où la situation qui est soulevée serait une diminution des approvisionnements, mais une partie plus importante des approvisionnements qui proviennent des États-Unis, du Midwest et du golfe "offshore", qui proviennent du Canada présentement. Donc il faut regarder la situation des deux (2) côtés de la médaille et voir qui serait en pénurie, et la production aux États-Unis versus la production canadienne.

4030

Ajoutons à cela les réserves de Prudhoe Bay qu'on voit en haut de page et la réserve du delta du Mackenzie, les deux (2) devant être produits et acheminés à travers le Canada pour se rendre aux marchés des États-Unis et du Canada.

4035

Donc c'est une question qu'on va voir si ça s'appliquerait à de l'importation de GNL, mais il ne faut pas oublier que les États-Unis ne sont pas démunis en termes de production de gaz naturel sur leur propre territoire.

4040

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Waaub allez-y, vous avez une question.

4045

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Mais en fait, une question là-dessus. On voit que beaucoup de flèches viennent quand même dans une certaine direction sur ce graphique-là, et on pourrait penser que dans l'avenir, en fait sur les quarante-cinq (45) prochaines années, le marché justement va se consolider dans la région. Je voulais savoir si vous pensiez à un potentiel d'expansion de Rabaska, étant donné justement ce positionnement stratégique sur la carte qui paraît bien?

4050

On peut comprendre que votre marché, tel que vous l'annoncez pour les dix (10) prochaines années, mettons, c'est assez bien connu, mais pour l'avenir, il y a là, il me semble, un potentiel immense de développement.

4055

Donc est-ce qu'il y a un potentiel d'expansion déjà pensé sur le site?

PAR M. GLENN KELLY:

4060

Non, il y a pas de projet d'expansion prévu ou planifié. Ce qui ne paraît pas à l'acétate ici, ce sont les nouveaux projets de terminaux méthaniers présentement, ceux sur la côte est canadienne.

4065

Ce qui est indiqué là, ce sont les quatre (4) terminaux existants. Et d'ailleurs, quand on parle du marché québécois et ontarien, la partie du sud-ouest de l'Ontario commence à être très loin d'un terminal méthanier situé à Lévis au Québec. Donc c'est pas une partie de marché qu'on pourrait, dans les conditions prévisibles aujourd'hui, penser être économique et concurrentielle pour emmener du gaz de Rabaska jusqu'à ce point.

4070

Donc c'est vraiment le Québec et l'est de l'Ontario. Il y a déjà une alimentation venant du golfe pour le nord-est des États-Unis, l'alimentation provenant de Scotia ou l'île des Sables, excusez-moi, et l'alimentation qui va venir jusqu'à un (1) Bcf par jour du projet Canaport qui va descendre ici dans le nord-est.

4075

Donc dans le futur prévisible, on prévoit pas de changement ou de besoin supplémentaire demandant une augmentation de la taille de Rabaska.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

4080

Pouvez-vous expliquer, parce que vous venez de le mentionner, il y a des flèches qui sont très longues, bien plus longues que la flèche potentielle venant du Québec, donc vous avez dit que la flèche venant du Québec serait pas rentable, pourtant certaines flèches venant du sud le sont.

4085

Donc c'est quoi les paramètres sur lesquels tout ça se joue, par rapport à notre positionnement?

PAR M. GLENN KELLY:

4090

C'est une question d'âge de gazoduc, une question de valeur dépréciée, et donc le coût du transport venant de l'Ouest canadien, c'est un gazoduc qui a été mis en place il y a beaucoup d'années, donc les installations sont amorties, et donc le coût de transport sur un vieux gazoduc est de beaucoup moindre à un coût de transport sur un gazoduc qui est nouveau et récent. Essentiellement, c'est la raison.

4095

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Madame Thibault, allez-y avec votre deuxième question s'il vous plaît!

PAR Mme LISE THIBAULT:

Oui, j'aurai à commenter les réponses au mois de janvier. J'en aurais beaucoup à rajouter!

4105

4110

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Si vous avez envie de me rappeler de ça, je l'accepte.

PAR Mme LISE THIBAULT:

Alors ma deuxième question! Entendu que deux cent trente kilovolts (230 kV), c'est la capacité d'alimentation électrique de la côte du sud incluant les villes de Montmagny, Lévis, presque tout Bellechasse, et que cette capacité est utilisée à moins de cinquante pour cent (50 %);

4115

Entendu que les lignes sous des tensions normalisées de réseaux supérieurs à soixante-neuf kilovolts (69 kV) et jusqu'à deux cent trente kilovolts (230 kV) sont catégorisées comme des lignes de haute tension utilisées entre autres pour le transport d'énergie électrique reliant des centrales de génération avec le réseau;

4120

Entendu donc que Rabaska prévoit deux (2) lignes à deux cent trente kilovolts (230 kV) se situant à la limite supérieure des lignes utilisées principalement pour le transport sous haute tension et qu'il prévoit n'utiliser nominalement que dix-huit mégawatts (18 MW) pour l'exploitation de son terminal;

4125

Ma question: indépendamment de l'intérêt actuel ou non du promoteur envers une centrale thermique et comparativement au défunt projet Suroît, quelle pourrait être la capacité de production d'une centrale thermique en cogénération ou non, considérant les infrastructures de transport électrique deux cent trente kilovolts (230 kV) déjà prévues au projet Rabaska?

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

4135

J'aimerais comprendre la question. En clair, là, est-ce que vous soupçonnez que la taille des câbles à l'entrée du site présage un éventuel projet de cogénération caché derrière le projet? Juste pour comprendre.

PAR Mme LISE THIBAULT:

4140

Oui, c'est que la capacité de transport des câbles électriques est trop forte pour les besoins du projet, et on voudrait savoir. Moi, c'est quelqu'un, un électricien...

4145

Et ça sert à quoi, étant donné que vous soupçonnez qu'il y a peut-être un projet...

PAR Mme LISE THIBAULT:

Bien, ça n'a pas de bon sens avec les besoins du terminal.

4150

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous laisser parler, mais je veux juste comprendre complètement votre pensée pour pouvoir l'approprier.

4155

PAR Mme LISE THIBAULT:

Bien, je vais vous l'expliquer rapidement! C'est que la capacité...

4160 PAR LE PRÉSIDENT:

Non, j'ai compris la logique. Je veux savoir la préoccupation derrière votre question, la comprendre correctement.

4165 PAR Mme LISE THIBAULT:

Mais je veux savoir, est-ce que ça serait suffisant pour installer une centrale thermique, à ce qu'il y a actuellement de prévu au projet Rabaska?

4170 PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Kelly.

PAR Mme LISE THIBAULT:

4175

Moi, je pensais pas l'adresser, c'est vous qui choisissez l'intervenant...

PAR LE PRÉSIDENT:

4180

On va entendre les deux (2). Est-ce que les entrées électriques pourraient être utilisées par la suite éventuellement pour sortir de l'électricité d'une centrale thermique?

PAR Mme LISE THIBAULT:

4185

C'est pas ma question.

C'est quoi votre question?

PAR Mme LISE THIBAULT:

C'est pas exactement ça. Est-ce qu'elles ont la capacité d'alimenter une centrale thermique? Je demande pas l'intention du promoteur, il me la dira pas de toute façon.

Je demande si c'est suffisant pour alimenter, pour en fait prendre l'électricité produite par une centrale thermique et l'alimenter...

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas pour alimenter, donc pour transporter le produit dans une centrale thermique.

PAR Mme LISE THIBAULT:

Oui, pour prendre son électricité produite par une centrale thermique, est-ce que ça serait suffisant?

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends. On peut imaginer des centrales thermiques électriques de toutes tailles, mais j'ai compris la question.

Alors monsieur Kelly, est-ce que ces câbles pourraient éventuellement servir à transporter de l'électricité provenant d'une centrale thermique?

PAR M. GLENN KELLY:

Ma réponse rapide serait: j'en ai aucune idée, parce que ce n'est pas quelque chose qu'on a regardé. Les deux (2) lignes sont requises pour avoir une fiabilité d'approvisionnement.

On importe une forme d'énergie, une grande partie de notre équipement fonctionne à l'électricité, et on ne veut pas que le gaz naturel ou sa fourniture sur le réseau soit dépendante d'une panne sur le réseau d'Hydro-Québec. Donc fourniture double, d'où la raison d'avoir deux (2) lignes.

Sur la capacité des lignes qui vont venir à Rabaska, nous, on fait une demande à Hydro-Québec, et s'ils veulent nous alimenter avec une autre ligne, et non pas des lignes de deux cent trente (230) kV, la décision sera celle d'Hydro-Québec. Il y a aucunement un projet de "cogen" relié à l'alimentation électrique du terminal.

4205

4210

4200

4190

4195

4215

4225

4230

Ou de production d'électricité?

PAR M. GLENN KELLY:

4235

Ou de production d'électricité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard, les câbles, les connexions évoquées par madame Thibault, est-ce qu'ils pourraient servir à transporter de l'électricité d'une centrale thermique quelconque?

PAR M. RONALD RICHARD:

Je suis obligé de donner la même réponse que monsieur Kelly, j'en ai aucune idée.

4245

Tout ce qu'on sait, nous, au ministère, on n'a jamais entendu parler d'un projet de cogénération à Lévis.

L'autre projet, les promoteurs au tout début avaient songé à ça et ont abandonné cette idée-là au tout début.

PAR LE PRÉSIDENT:

4255

4250

Dans le but toujours de comprendre votre question, il y aura un représentant d'Hydro-Québec avec nous ce soir. Alors ce serait peut-être idéal de poser la question.

PAR Mme LISE THIBAULT:

Je serai pas dans le cadre du thème de ce soir.

4260

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, si on aborde la question de la sécurité et si ça vous donne...

4265

PAR Mme LISE THIBAULT:

Je pourrais revenir poser cette question-ci?

PAR LE PRÉSIDENT:

4270

Ou la Commission pourrait la poser!

PAR Mme LISE THIBAULT:

D'accord, merci beaucoup.

4275

4285

4290

4295

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

4280 PAR M. GLENN KELLY:

Monsieur le Président, on vient de m'informer que la seule autre alternative sur des lignes à vingt-cinq (25) kV, qu'ils ne fourniraient pas assez de puissance pour le démarrage de certains équipements s'ils démarrent tous en même temps. Donc ça nous prend ces lignes-là, compte tenu que c'est tout ce qui est disponible dans le coin.

Donc la seule autre ligne, c'est des lignes de vingt-cinq (25) kV qui ne sont pas assez puissantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Je vais demander à madame Thibault de laisser une copie de la question au secrétariat de la Commission, c'est possible?

PAR Mme LISE THIBAULT:

Oui, merci.

PAR M. RONALD RICHARD:

4300

4305

Monsieur le Président, à propos des exportations, j'ai une couple de diapositives, l'historique des exportations, si ça peut être intéressant pour la Commission, je pourrais faire un bref exposé là-dessus?

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y rapidement avant qu'on ajourne la séance!

PAR M. RONALD RICHARD:

4310

Oui, j'ai les statistiques que j'ai prises sur le site de l'Office national de l'énergie. L'Office national de l'énergie exige de tous les exportateurs, donc par point d'exportation, il y a une dizaine de gazoducs qui mènent aux États-Unis, par point d'exportation et par mois, de fournir les volumes exportés. Donc c'est des données qui sont fournies.

4315

On va commencer par les données! C'est les données tirées du site, comme je mentionnais, de Statistique Canada. Il faut aller dans la section statistiques. Donc on voit par point d'exportation, ça, c'est le nom des places, Huntingdon, ça, c'est en Colombie-Britannique, etc., on s'en vient vers ici, vers l'est. Iroquois, ça, c'est près de Cornwall. Autres, ça inclut le Maritime and Northeast. On voit les volumes par année, voyez-vous, de 1980 jusqu'à 2006. J'en ai pour huit (8) mois, je me suis permis de multiplier par un et demi (1 ½).

4320

C'est les volumes. On voit que, oups, ça atteint un maximum vers l'an 2000, puis ça se met à rebaisser, etc.

4325

La seule exception, c'est ici, ça, c'est un nouveau pipeline, Alliance, à Chicago, que lui a commencé en l'an 2000.

4330

J'ai rajouté, ça, il faut le savoir, j'ai cherché, il y a une autre statistique, c'est les importations. Il faut savoir que le Canada n'importe pas de gaz naturel des États-Unis, c'est réimportations. C'est du gaz de l'Alberta qui passe par des pipelines américains au sud des Grands Lacs et rentrent à Sarnia. Donc j'ai ces chiffres-là.

4335

Donc les exportations nettes, c'est cette colonne-là moins celle-là, c'est ce chiffre-là, la dernière colonne que j'ai mise en graphique ici.

Donc on le voit en 1980, on voit les volumes. On voit que ça atteint un maximum vers l'an 2000, c'est à peu près l'époque où le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien en Alberta a plafonné ou à peu près plafonné. Et vu que la consommation canadienne continue à augmenter, et les Canadiens ne consomment que du gaz naturel canadien, la seule façon que ça pouvait balancer évidemment, c'est que les exportations baissent.

4345

4340

Et on voit que les exportations, dans les cinq (5) années subséquentes, ont baissé. C'est tout simplement, c'est le marché naturel qui fonctionne. Donc on voit ça ici. Ça, c'est des données factuelles.

Si on va du côté des prévisions. Ici, j'ai un document qui vient d'un département, c'est Energy Information Administration, ça, c'est le bras statistique et prévisionnel du département d'énergie aux États-Unis et eux font des prévisions, comme tout le monde, on voit que c'est des prévisions à long terme ici, jusqu'à trente (30) ans d'avance.

4350

Ils ont des prévisions de consommation de gaz naturel aux États-Unis et ils ont des prévisions de leur production, parce que les Américains produisent quand même actuellement, c'est à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) du gaz naturel qu'ils consomment. La balance, évidemment, c'est ce qu'on voit ici, donc la ligne en bleu ici, c'est les importations du Canada.

Donc on voit que, oups, dans les années quatre-vingt-dix, ça augmentait, ça augmentait, et à peu près à l'an 2000 ici, comme on a vu, on n'est plus 2004, on pourrait tasser ça à 2006, c'est le bout qu'on a vu.

4360

Ça, c'est leurs prévisions, c'est les Américains qui font leurs prévisions, on voit que les importations du Canada vont toujours en baissant, parce qu'ils savent, comme nous, que le bassin de l'Ouest plafonne. Oui, il y a des nouvelles sources comme la vallée du Mackenzie, mais probablement que les sables bitumineux vont consommer une grande partie de ça, donc ça risque de devenir kif-kif comme on dit. Donc on voit qu'ils comptent pas trop, qu'ils comptent moins sur le Canada qu'ils ont déjà compté. Dans les années quatre-vingt-dix, c'était tout le Canada qui prenait leur manque à gaz. Donc pour balancer "overseas", donc c'est le GNL importé.

4365

Pour ce qui a trait au Mexique, on voit qu'ils exportent un petit peu au Mexique. Le Mexique, ils sont encore plus mal en point.

4370

Donc c'est les Américains mêmes qui démontrent qu'ils s'attendent moins d'avoir du gaz naturel. Et d'ailleurs, l'article 605 de l'ALENA, sans prétendre être un expert, je lis le terme restreindre là-dedans, donc présumément par un gouvernement, n'aurait pas le droit de restreindre les exportations, soit en mettant des quotas, soit en mettant des tarifs punitifs, des choses comme ça.

4375

Si je reviens ici à mon premier graphique! Avant 1985, il y avait ce qu'ils appelaient, ça a commencé au milieu des années soixante-dix, jusqu'en 85, il y avait la Politique nationale énergétique où on voulait que le Canada soit autosuffisant, etc., etc. Et c'est là qu'il y avait des quotas très serrés. Monsieur Kelly en a mentionné tout à l'heure, il fallait qu'il y ait des ratios sur les réserves, très élevés, pour permettre des exportations. C'était l'Office national d'énergie qui fixait les prix aux États-Unis, c'est un prix qui était beaucoup plus élevé qu'au Canada. Toutes des choses qu'aujourd'hui, c'est avant l'ALENA qui est en 94, toutes des choses, bon, il y a eu un changement de gouvernement, ça a été aboli en 85.

4385

4380

Et on voit pour ça, passé 85, c'est pour ça que ça s'est mis à augmenter, parce que depuis 85, le marché du gaz naturel en Amérique du Nord, c'était un "commodity market" comme on dit. C'est le prix du marché, c'est l'offre et la demande. Si le prix monte aux États-Unis, il monte au Canada aussi.

4390

En autant que les Canadiens sont prêts à payer le prix continental, ils sont bons pour avoir tout le gaz qu'ils veulent, et la balance va aux États-Unis. Donc encore une fois, on le voit, ca a baissé, c'est le marché qui fait ça.

4395

Le libre-échange, le mot le dit, libre. Tant que c'est libre, mon interprétation, et on le voit, les Américains, selon leurs prévisions, c'est tant que c'est le marché libre qui fait ça, que les exportations aux États-Unis baissent, on n'est pas en contravention du libre-échange.

4400

D'accord, merci beaucoup monsieur Richard.

Alors j'aimerais inviter le ministère à déposer la présentation qu'il avait préparée pour nous, en termes de profil de production de gaz à effet de serre par secteur. Évidemment, on en tiendra compte, et ce sera disponible au public aussi.

PAR Mme LISE THIBAULT:

Monsieur Samak, est-ce que vous pourriez me laisser un dernier petit mot très court?

4410

4415

4405

PAR LE PRÉSIDENT:

Concernant quoi?

PAR Mme LISE THIBAULT:

Ce que monsieur Richard vient de dire, si monsieur Richard va un petit peu plus loin que l'article 605, il va voir que dans notre approvisionnement, les importations sont impliquées dans l'approvisionnement, et il va voir qu'avec les importations prévues, avec tous les terminaux méthaniers, la petite ligne bleue des importations américaines du Canada va remonter.

4420

4425

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard a dit de ne pas prétendre être expert en matière du traité en question...

PAR Mme LISE THIBAULT:

Moi non plus, mais je l'ai lu comme il faut, le texte, je le connais bien.

4430

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Il a indiqué à la Commission et à l'audience que le verbe restreindre de la part du gouvernement – mais vous avez votre lecture, vous allez la partager avec nous.

4435

PAR Mme LISE THIBAULT:

Je peux vous le donner tout de suite.

4440	PAR LE PRÉSIDENT:
	Mais pourquoi c'est tout de suite?
4445	PAR Mme LISE THIBAULT:
	Je vais vous le donner au mois de janvier.
	PAR LE PRÉSIDENT:
4450	Oui, c'est ça, on aura le temps. Alors merci beaucoup.
	On reprendra à dix-neuf heures (19 h), merci.
4455	
	SÉANCE AJOURNÉE AU 12 DÉCEMBRE 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)
4460	Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
	d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.
4465	DENISE PROULX, Sténotypiste officielle.